

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

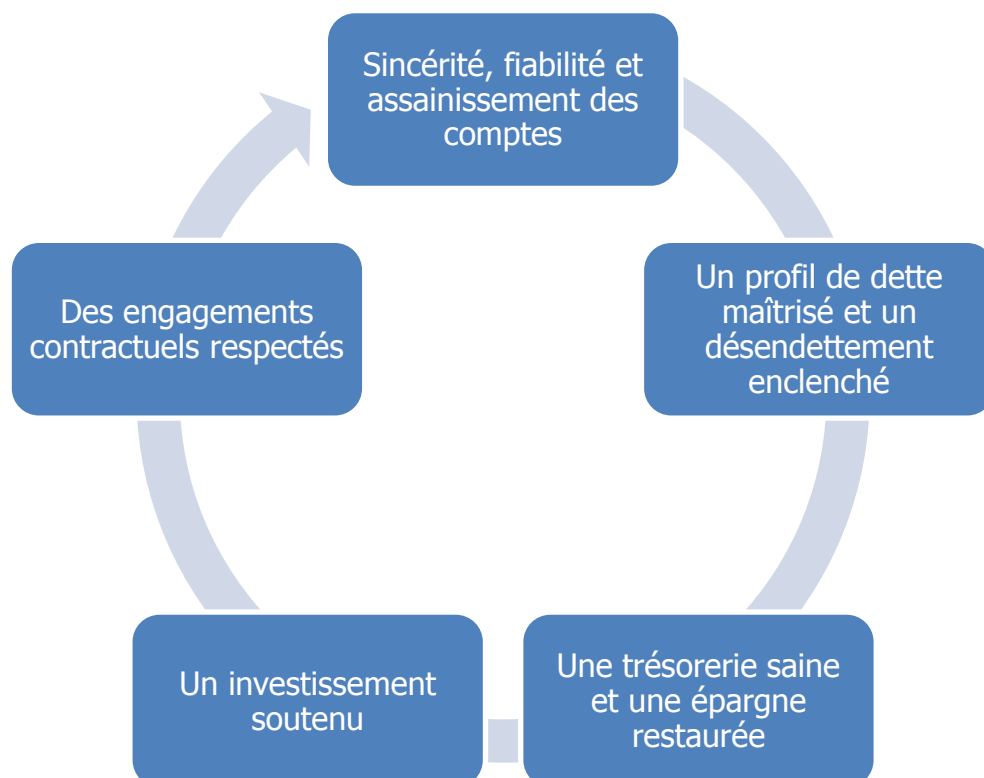
DU BUDGET PRINCIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAUR DES FOSSES

Dernier acte du cycle budgétaire, le compte administratif vient constater les dépenses et recettes qui ont ponctué l'exercice de l'ordonnateur (le Maire). Ces constats sont partagés avec le Trésorier (le comptable) au travers du compte de gestion. Adopté de manière concomitante avec ce dernier, le compte administratif est une traduction fidèle des engagements de la municipalité croisés avec les services de l'Etat.

Depuis la loi NOTRe, ainsi qu'en dispose désormais le Code Général des Collectivités Territoriales, une « note brève et synthétique » accompagne ce document afin d'en faciliter la lecture et garantir la fluidité des débats.

Le compte administratif 2019 témoigne de la stabilité de la trajectoire financière de la ville. Celle-ci dispose désormais des ressources en cohérence avec ses besoins qui eux sont totalement assumés et maîtrisés tant en fonctionnement qu'en investissement. L'exécution du budget 2019 reposait sur cinq exigences, définies depuis 2014 comme les axes d'assainissement des finances. Elles sont aujourd'hui le reflet de la situation budgétaire de la ville.



**I - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CONSACRE UNE STRATEGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COMPTES ENGAGEE DEPUIS 2014 :**

Après un exercice 2018 se distinguant par une augmentation sensible de la capacité de désendettement de la ville, l'amélioration de ses épargnes, la solidité de son fonds de roulement, une gestion dégageant des excédents importants, le compte administratif 2019 conforte la lecture du budget précédent. Il inscrit la ville dans une trajectoire qui fait sens puisqu'elle lui garantit son indépendance.

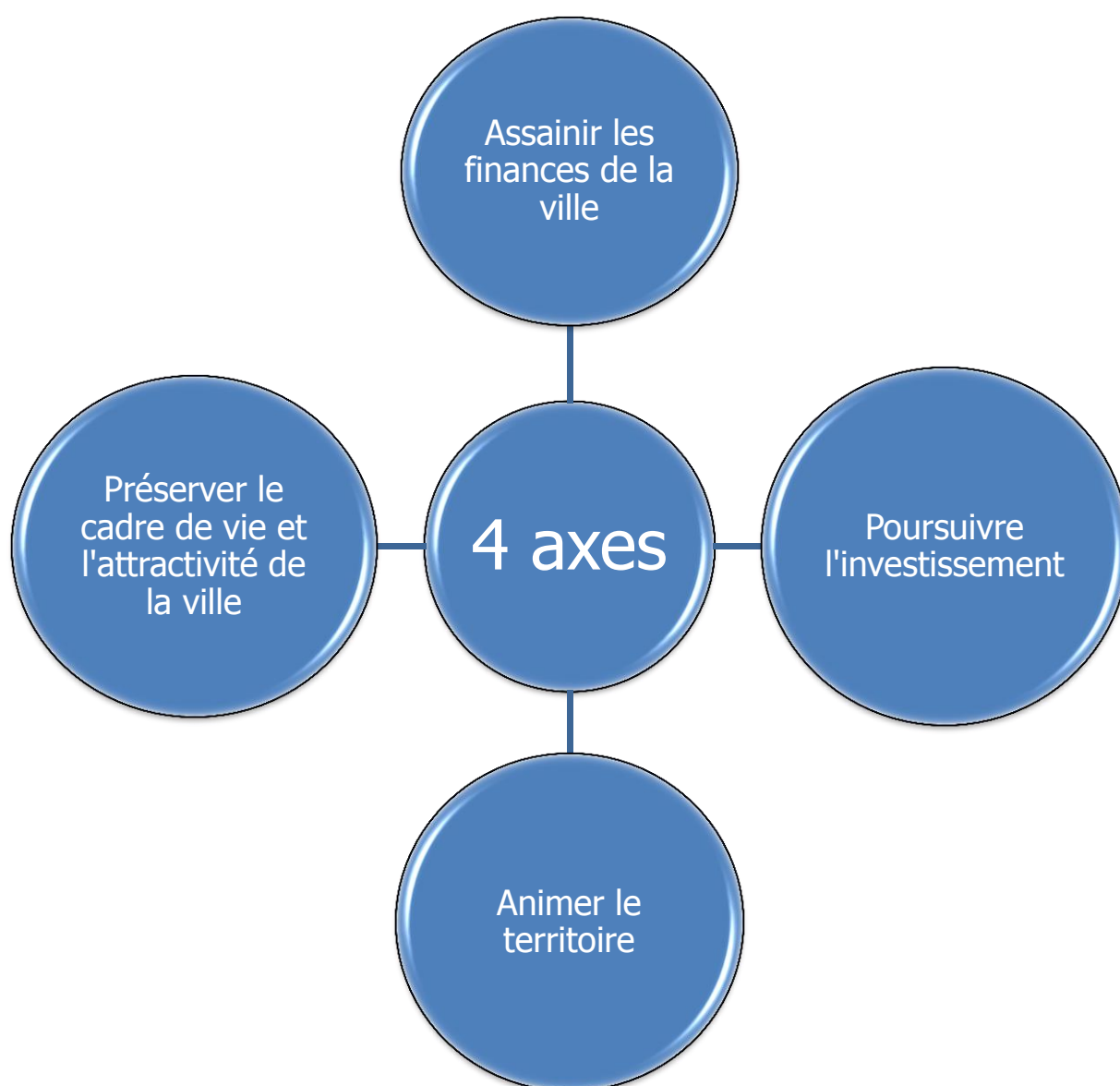
L'interprétation du compte administratif 2019 est d'autant plus aisée que le compte administratif 2018 était marqué par le poids important d'écritures d'ordre (sans mouvements financiers réels) à caractère comptable qui amplifiaient les masses en mouvement. Le compte administratif 2019 repose quasi-exclusivement sur des écritures réelles, c'est à dire de recettes et dépenses effectives. **Signe de la stabilité retrouvée, les dépenses et recettes réelles restent dans l'épure du budget 2018.**

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations mouvements réels	131 917 321,60	157 040 009,08	25 122 687,48
Réalisations mouvements d'ordre	10 135 608,64	2 537 164,33	-7 598 444,31
Résultat de 2018 reporté		10 453 404,38	10 453 404,38
Total	142 052 930,24	170 030 577,79	27 977 647,55

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations mouvements réels	38 807 997,89	16 145 390,58	-22 662 607,31
Réalisations mouvements d'ordre	2 537 164,33	10 135 608,64	7 598 444,31
Résultat de 2018 reporté		20 555 230,85	20 555 230,85
Restes à réaliser	10 162 628,78		-10 162 628,78
Total	51 507 791,00	46 836 230,07	-4 671 560,93

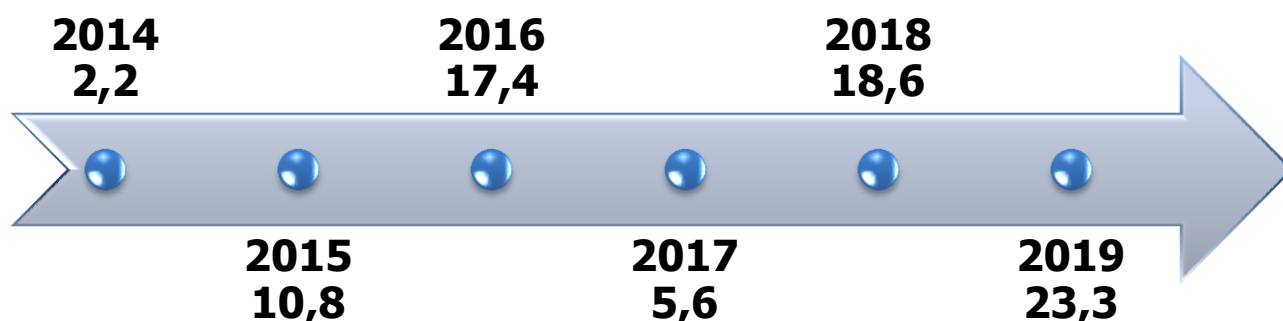
Total	193 560 721,24	216 866 807,86	23 306 086,62
--------------	-----------------------	-----------------------	----------------------

Alors que le compte administratif 2018 était venu constater les efforts consentis et conjugués des services et des Saint-Mauriens, le compte administratif 2019 conforte cette démarche et prouve la stabilité de la dynamique vertueuse engagée depuis quelques années, malgré la complexité des obstacles rencontrés (mise en place de la loi NOTRe, baisse des dotations, hausse des prélèvements, détoxification de la dette...). La stratégie mise en œuvre depuis 2014 était une stratégie à long terme. Elle avait pour objet de servir un axiome décliné en 4 axes, issu avant tout d'un choix éthique :



Cette stratégie aura donc porté ses fruits et fait la preuve de son efficacité. Le résultat de clôture 2019, encore en hausse par rapport aux années précédentes atteignant les 23 306 086,62 €.

Excédent de clôture depuis 2014



Le compte administratif 2019 permet de réaffirmer, comme il l'avait été dit lors des débats, que le modèle du budget 2019 pouvait, à juste titre, constituer une matrice pour l'avenir. Il vient conclure avec confiance cette séquence budgétaire et témoigne de l'assainissement des finances de la ville :

- une épargne retrouvée,
- une trésorerie assurée,
- une cohérence entre les recettes et les dépenses,
- une maîtrise de ces dernières.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement constate principalement l'usage des deniers publics destinés au déploiement des politiques publiques. Elle permet de faire vivre celles-ci au quotidien par l'achat de biens ou de services qui ne sont pas amortissables, le versement de contingents ou de subventions. Elle s'entend des dépenses de personnel, des charges à caractère général, des subventions et en recettes celles qui lui sont automatiquement affectées (recettes fiscales, produits des services, subventions..). Enfin, cette section règle les intérêts de la dette. **Ainsi, le solde dégagé entre les ressources et les dépenses constitue le solde de gestion qui alimente directement l'autofinancement de la ville, c'est-à-dire la capacité de la ville à porter seule ses opérations d'équipement et à rembourser le capital. Elle est déterminante pour faire vivre l'action publique et préparer l'avenir puisqu'elle est la clé de la section d'investissement. L'autofinancement a représenté une alternative**

essentielle à l'emprunt, et la maîtrise des dépenses de la commune, le moyen choisi pour favoriser son amélioration.

1 - Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles et d'ordre de cette section s'élèvent à 170 030 577,79 € contre 210 745 974,41 €. Elles sont en baisse de - 19,32 % par rapport à 2018, les opérations d'ordre en miroir (en recettes et dépenses) relatives à l'emprunt du Crédit Foncier n'ayant pas été reconduites en 2019.

Les recettes réelles constatées sont toujours différentes des prévisions budgétaires d'autant plus que le budget a été adopté avant la reprise de l'excédent. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- ✓ des recettes fiscales et des produits des services,
- ✓ des subventions liées aux différents contrats (CAF, CEJ, contrat de ville...),
- ✓ des atténuations de charges.

Les recettes réelles s'élèvent à 157 040 009,08 € auxquelles il faut ajouter :

- ✓ le résultat de l'exercice de 2018 : 10 453 404,38 € repris au budget supplémentaire de l'exercice 2019, comme en dispose la règle de reprise du résultat antérieur,

- ✓ ainsi que les recettes d'ordre : 2 537 164,33 € (en 2018 : 20 592 865,93 € dont 17 879 025,93 € correspondant à l'étalement des charges des contrats du Crédit Foncier pour 14 481 428,58 € et aux indemnités de remboursement anticipés (IRA) rattachés au taux d'intérêt pour 3 397 597,35 €). Elles se répartissent de la manière suivante :

- ❖ les moins-values du patrimoine soit 1 687 579,35 € (en 2018 : 1 863 851,53 €), (écritures auxquelles la ville doit procéder automatiquement),

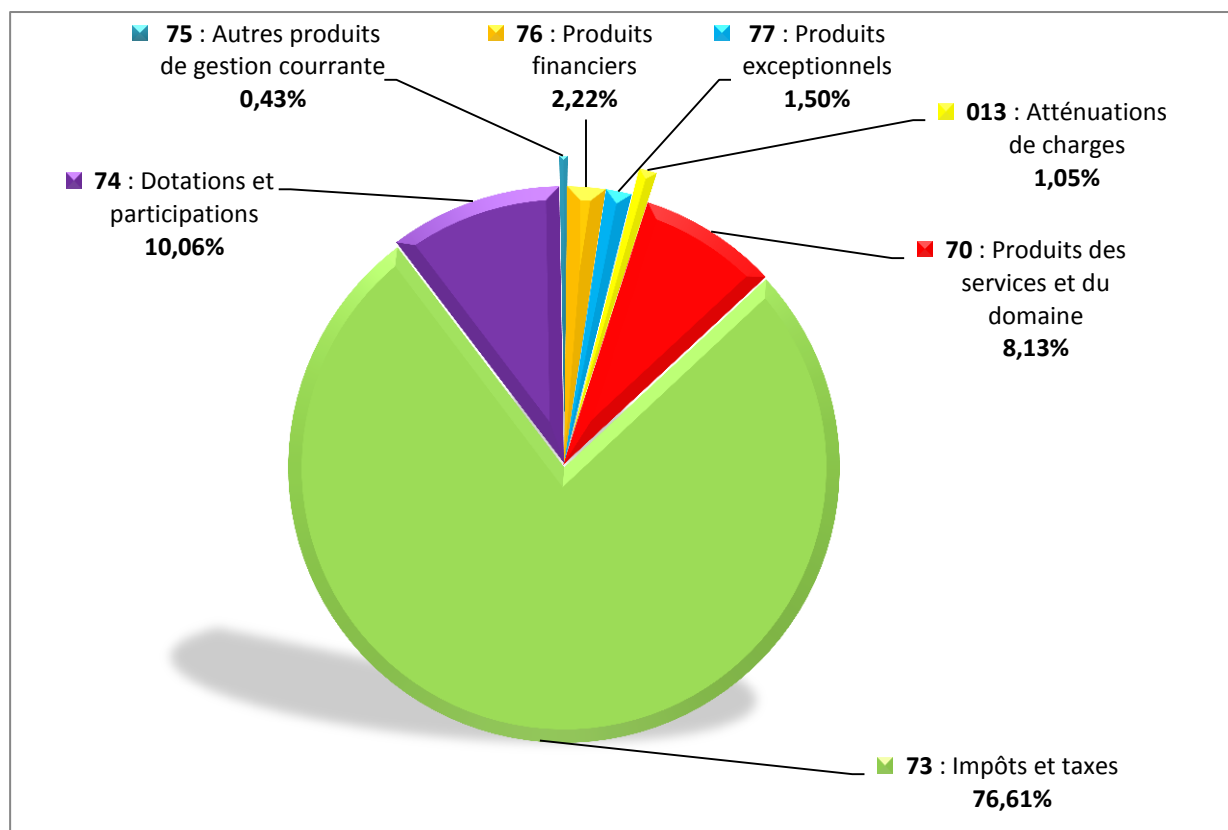
- ❖ les travaux d'investissement réalisés par les régies municipales soit 849 584,98 € (en 2018 : 849 988,47 €) : ces recettes restent stables.

Le tableau suivant retrace l'ensemble des recettes encaissées par nature sur différents exercices. Au chapitre 77, les retraitements concernent uniquement l'exercice 2018 : ils défalquent les opérations de désensibilisation du Crédit Foncier afin d'assurer une meilleure lecture des exercices et éviter les erreurs d'interprétation. Il exclut donc volontairement l'annulation des mandats sur la désensibilisation afin d'expliquer le volume des produits exceptionnels.

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2018 *	CA 2014	CA 2013
013 : atténuations de charges	1 652 587,69	1 108 854,15	1 057 034,97	816 653,93
70 : produits des services	12 764 914,81	10 221 308,42	10 154 130,29	10 506 055,73
73 : impôts et taxes	120 303 382,07	119 524 628,90	97 933 048,56	95 339 095,73
74 : dotations et participations	15 802 759,43	15 684 282,43	28 926 918,40	29 083 133,02
75 : autres produits de gestion courante	676 702,75	868 412,02	1 158 827,99	895 625,43
76 : produits financiers	3 486 688,26	4 507 458,24	287,00	392,00
77 : produits exceptionnels *	2 352 974,07	13 165 768,59	1 415 775,83	727 070,11
78 : reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Totaux	157 040 009,80	165 080 712,75	140 646 023,04	138 368 025,95

*Pour le CA 2018, le chapitre 77 a fait l'objet d'un retraitement.

Ventilation par natures des recettes réelles de fonctionnement 2019



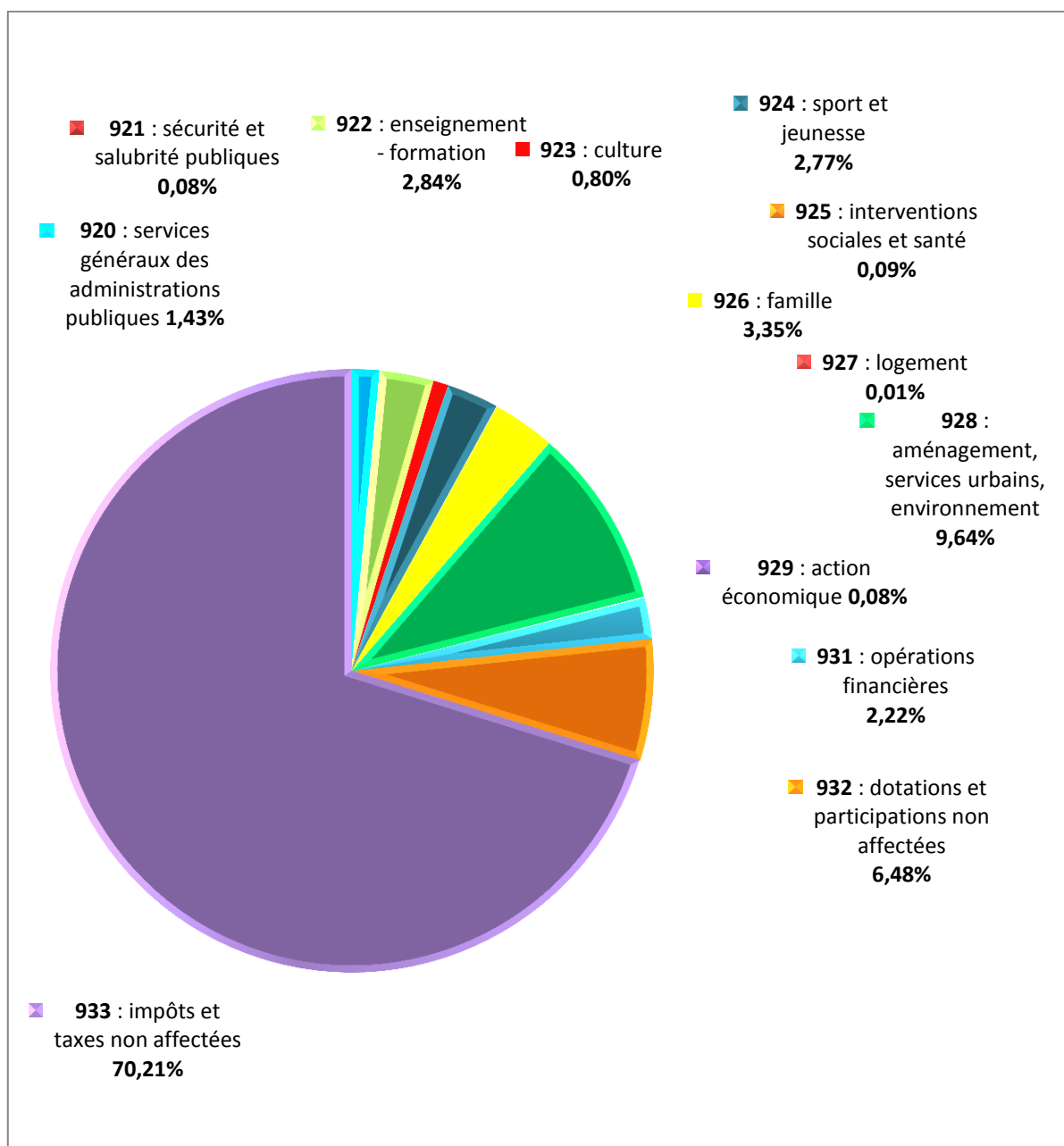
Le tableau suivant retrace l'évolution des recettes, hors fiscalité, opérations financières et dotations. Il concerne donc les produits des services et des subventions.

Chapitres	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
920 : services généraux des administrations publiques	2 250 750,38	2 002 414,91	3 262 576,47	3 184 932,77
921 : sécurité et salubrité publiques	135 164,24	127 180,44	16 334,33	22 546,85
922 : enseignement - formation	4 466 564,60	4 567 934,77	4 050 786,76	3 719 933,74
923 : culture	1 258 412,85	1 177 777,14	1 258 972,65	1 214 966,49
924 : sport et jeunesse	4 347 671,48	3 468 934,29	3 168 288,08	2 767 941,94
925 : interventions sociales et santé	133 629,84	439 416,89	154 649,14	135 640,96
926 : famille	5 267 715,42	5 676 633,23	5 232 573,58	5 462 163,28
927 : logement	1 260,00	1 275,00	17 266,35	10 645,47
928 : aménagement, services urbains, environnement	15 136 304,42	24 736 693,50	15 204 266,02	13 435 098,33
929 : action économique	121 870,47	118 991,69	109 531,19	110 051,92
Total des recettes de fonctionnement	33 119 343,70	42 317 251,86	32 475 244,57	30 063 921,75

La diminution de ces recettes s'explique par différents facteurs dont :

- l'évolution des pratiques (nombre d'utilisateurs),
- la politique tarifaire,
- les subventions obtenues,
- ou certains choix opérationnels (avec par exemple les cessions, inscrites en section d'investissement, mais réalisées en section de fonctionnement que l'on retrouve dans le chapitre 928).

Ventilation par chapitres des recettes réelles de fonctionnement 2019



Ce visuel témoigne d'une des caractéristiques de la commune : son autonomie budgétaire et financière. En effet, 70 % de ses recettes proviennent de l'impôt et de la politique tarifaire pratiquée. Une autonomie qui n'a fait que s'accroître par la force des choses, **la ville s'étant vue privée, en l'espace d'une mandature, de plus de 60 millions de dotation globale de fonctionnement (DGF)**. Elle représentait 268 € par habitant en 2014 contre 92 € en 2019. Par ailleurs, la ville a affronté la hausse de différents prélèvements dont le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et l'amende SRU, qui l'ont contrainte à devoir fiscaliser l'amende SRU pour ne pas dégrader l'offre de service public. Néanmoins, une partie de cette

fiscalisation a été rendue aux contribuables au travers d'une baisse du taux de TEOM, action qui sera d'ailleurs reconduite en 2020.

✓ **Les atténuations de charges : 013 :**

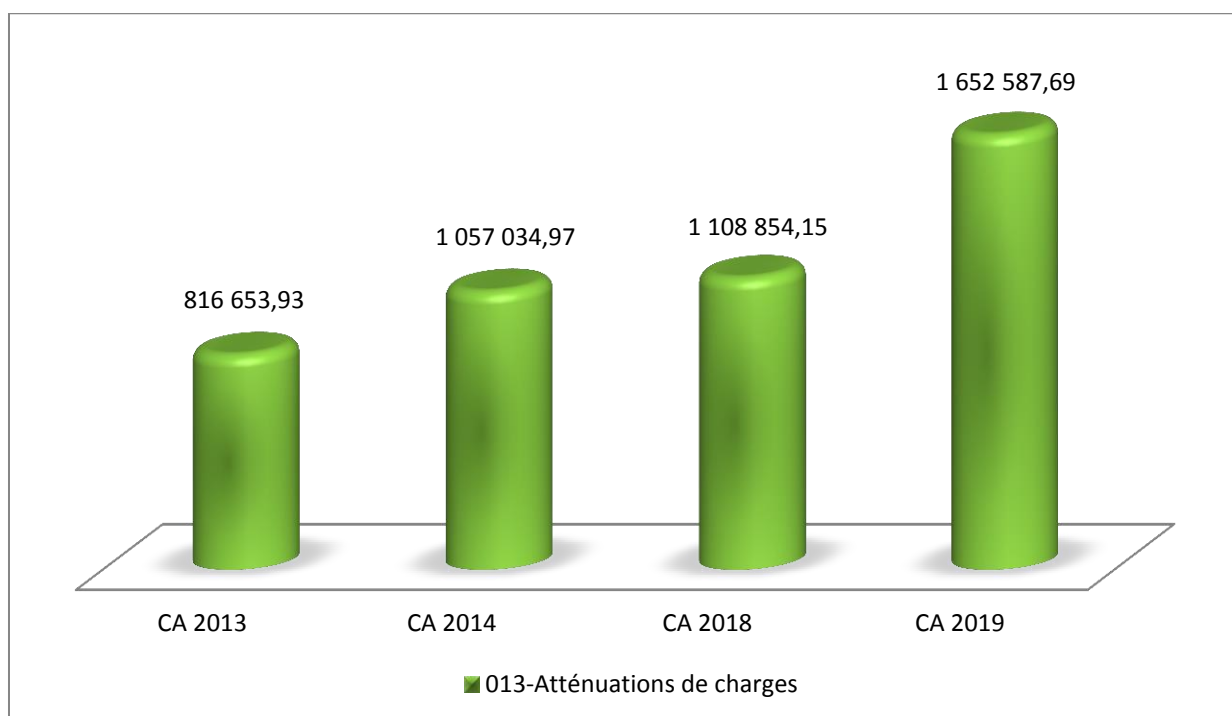
Atténuations de charges : + 49,04%

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Remboursement sur rémunération du personnel	1 270 190,19	1 108 854,15	1 057 034,97	816 653,93
Remboursement des tickets restaurants	382 397,50	0,00	0,00	0,00
Atténuations de charges	1 652 587,69	1 108 854,15	1 057 034,97	816 653,93

L'augmentation du remboursement sur rémunération du personnel est la conséquence de la prise en charge du personnel de l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) « théâtre et cinémas de Saint Maur » en année pleine, soit 14 agents.

Les remboursements des tickets restaurants ont été comptabilisés dans les atténuations de charges en 2019 alors qu'ils faisaient parties des produits des services les années précédentes : il ne s'agit que d'un changement d'affectation comptable.

Evolution des atténuations de charges



✓ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 70 :**

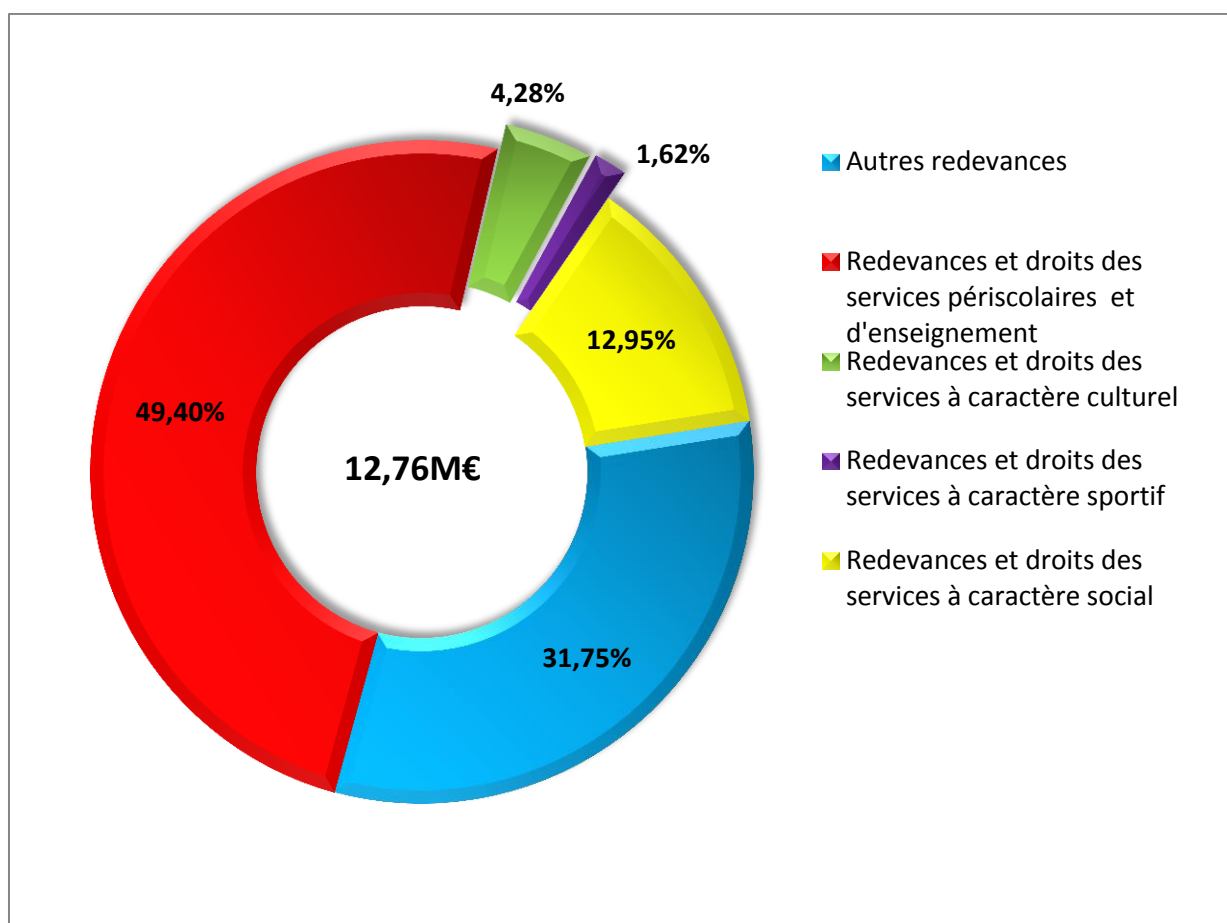
Produits des services : + 24,89 %

Ils correspondent, quant à eux, à ce que la ville perçoit pour les services et prestations rendus dans le cadre de certaines actions ou politiques publiques. Ils sont la contrepartie d'un service dont le coût demeure, malgré toutes évolutions tarifaires, couvert principalement par la ville.

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Concessions dans les cimetières	304 380,00	330 094,15	297 636,30	279 347,29
Redevances d'occupation du domaine public	374 855,94	344 439,59	358 339,15	303 399,41
Redevances à caractère culturel	546 302,75	583 918,25	437 820,64	471 673,99
Redevances à caractère sportif	206 360,33	214 689,40	959 640,85	1 030 738,30
Redevances à caractère social	1 652 712,96	1 642 628,97	1 478 607,91	1 552 640,23
Redevances périscolaires et enseignement	6 306 596,21	5 846 923,63	4 409 263,85	4 284 529,83
Redevances de voirie et de stationnement	2 660 747,60	0,00	0,00	0,00
Recettes publicitaires	135 444,00	117 422,00	149 223,12	217 868,69
Recettes diverses : affichage propriétés communales, location de matériel, régie animations...	152 683,33	151 581,58	244 509,96	289 456,49
Locations : boutique éphémère, salles municipales...	110 469,25	94 603,00	84 554,90	87 323,64

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Mise à disposition de personnel	29 643,62	490 069,09	1 370 825,90	1 581 252,28
Remboursement des tickets restaurants	0,00	310 195,00	193 200,00	200 620,00
Remboursement à des tiers	81 464,86	89 254,01	168 999,76	203 885,83
Redevances modernisation et pollution	203 253,96	0,00	0,00	0,00
Produits du musée	0,00	5 489,75	1 507,95	3 319,75
Produits des services	12 764 914,81	10 221 308,42	10 154 130,29	10 506 055,73

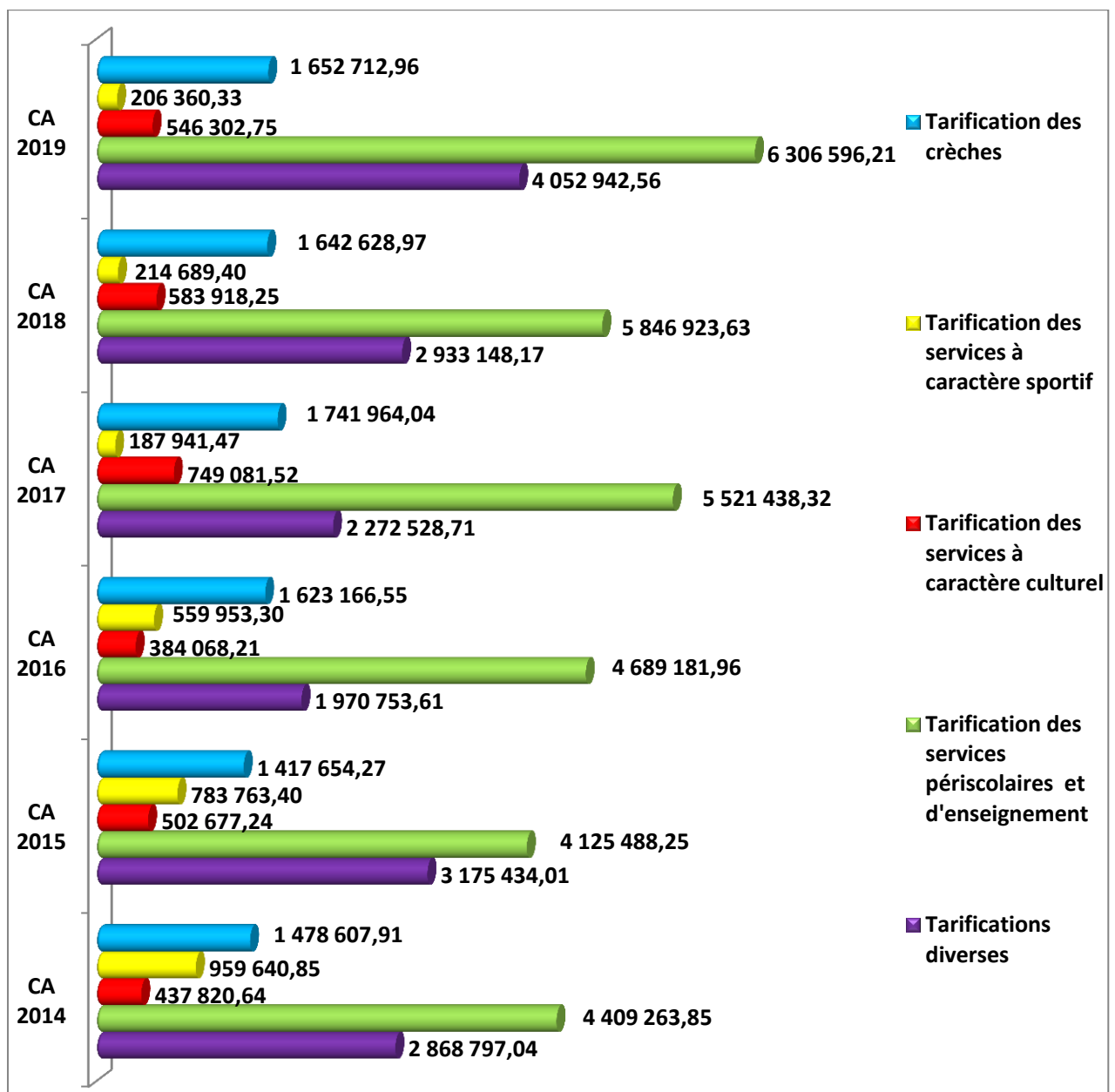
Ventilation des différentes redevances



L'évolution de certaines recettes est la conséquence du périmètre d'intervention de la municipalité (transfert du musée à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois), du périmètre de sa domanialité pour les locations et bien entendu de décisions de gestion.

Pour répondre aux observations des différents rapports de la Chambre Régionale des Comptes, la ville a revu les tarifs de certaines prestations de services rendus et notamment pour les prestations scolaires et périscolaires. Néanmoins, elle a, dans un souci d'équité et de solidarité avec les plus fragiles, introduit la règle du quotient familial et adopté une grille tarifaire plus large qu'elle ne l'était précédemment avec l'émergence d'un tarif à 0,49 € le repas qui n'existait pas précédemment. **Il n'en demeure pas moins que la ville reste la principale contributrice quelque soit le service rendu à la population.**

Evolution de la tarification des prestations



✓ **Les impôts et taxes : 73 :**

Choix budgétaire 2019 :
- 10 % sur le taux de la TEOM
stabilité des taux de TH, TF et TFNB

Produit fiscal = taux voté par la ville X base déterminée par les services fiscaux de l'Etat

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2018	CA 2014
Contributions directes	82 300 840,00	80 719 354,00	78 745 267,00
Rôles supplémentaires	394 458,00	580 867,00	0,00
Attribution de compensation	18 038 594,00	18 040 894,00	0,00
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 303 263,00	10 124 634,00	12 109 631,00
Droits de mutation	8 434 753,62	7 344 183,56	5 141 699,35
Taxe sur l'électricité	989 291,13	1 306 354,19	1 415 771,01
Taxe locale sur la publicité extérieure	95 575,37	94 429,90	102 423,50
Taxes funéraires	58 310,90	67 999,50	0,00
Droits de voirie	664 469,45	1 245 912,75	418 256,70
Taxe de séjour	17 437,55	0,00	0,00
Autres taxes	6 389,05	0,00	0,00
Impôts et taxes	120 303 382,07	119 524 628,90	97 933 048,56

La répartition des produits, issus des rôles généraux et des impôts liquidés en 2019, s'opère comme suit :

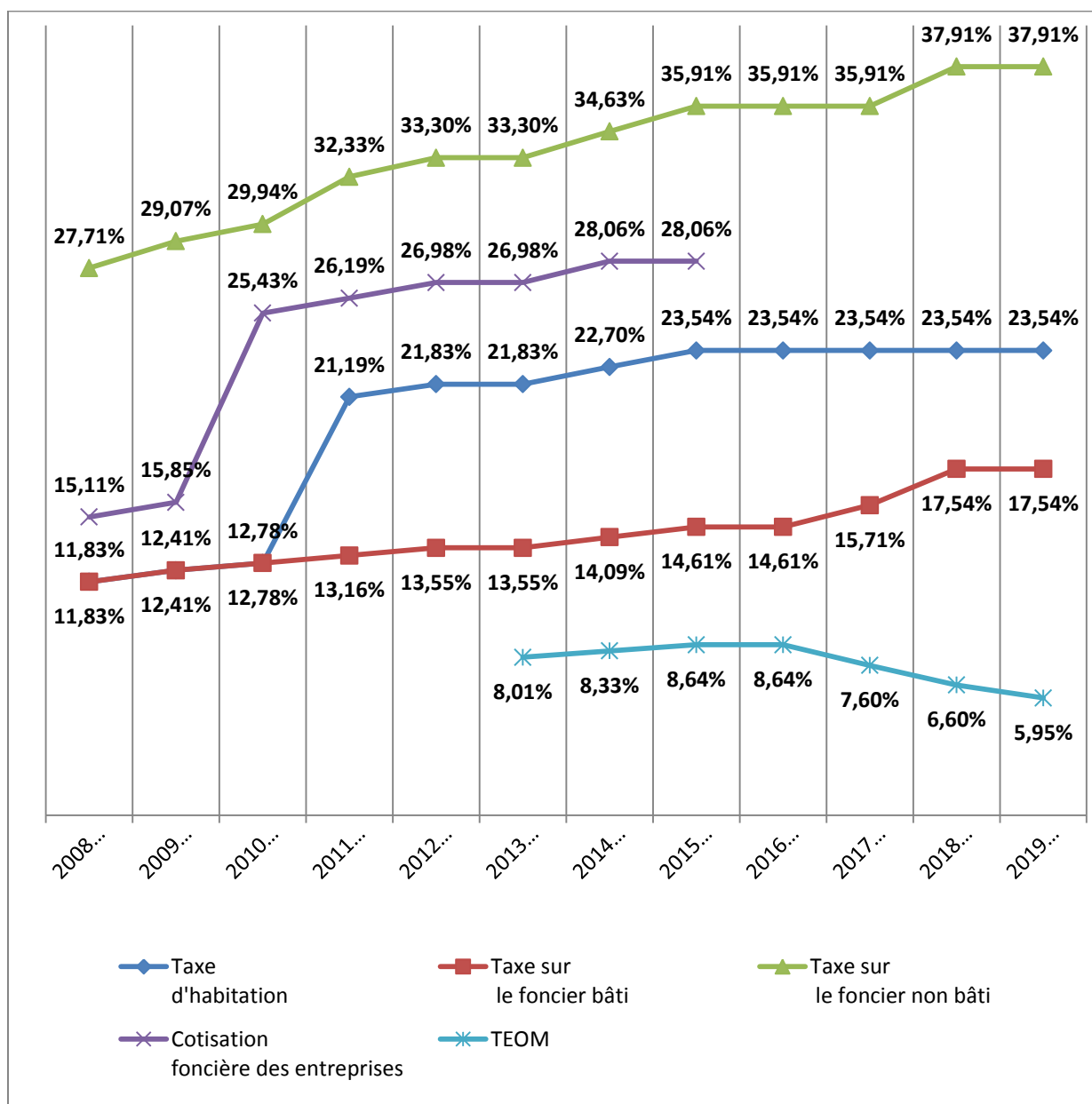
- ✓ taxe d'habitation : 54 809 459 € (en 2018 : 53 771 345 €),
- ✓ taxe foncière sur les propriétés bâties : 27 205 792 € (en 2018 : 26 651 713 €),

Les contributions directes constituent le principal poste de recettes de fonctionnement pour la ville de Saint-Maur-des-Fossés. **Les taux d'imposition 2019 sont restés inchangés.** L'augmentation des produits provient exclusivement de la revalorisation des bases locatives

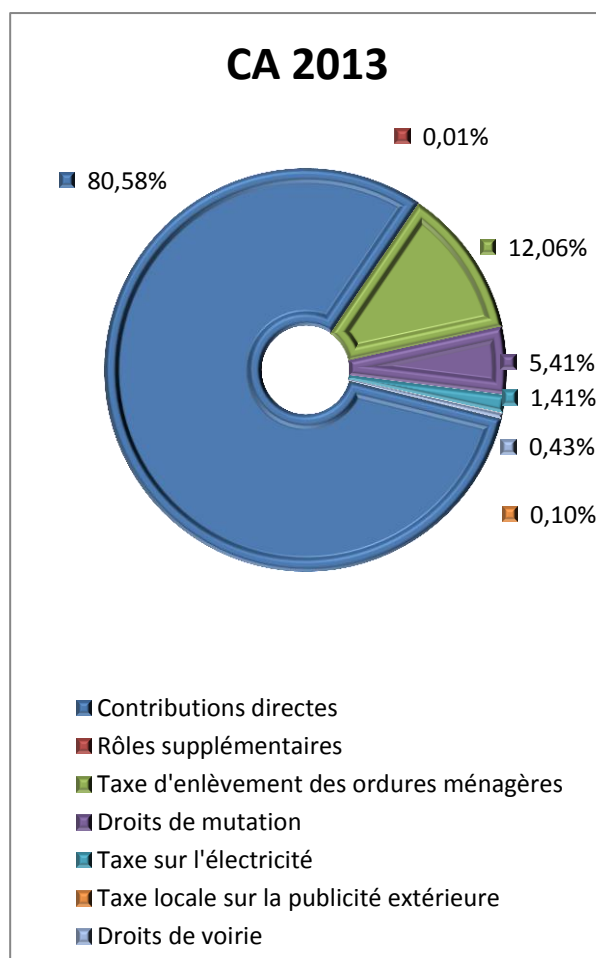
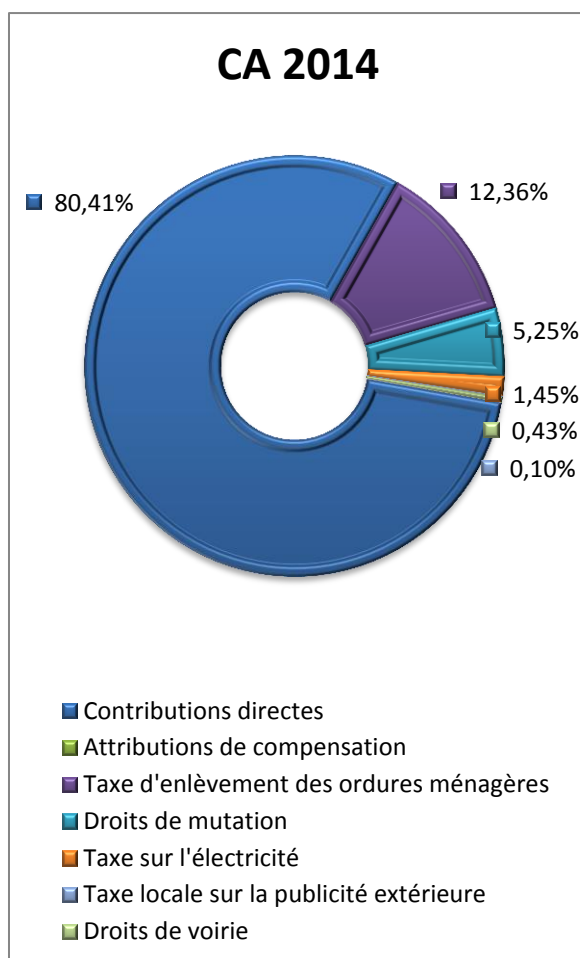
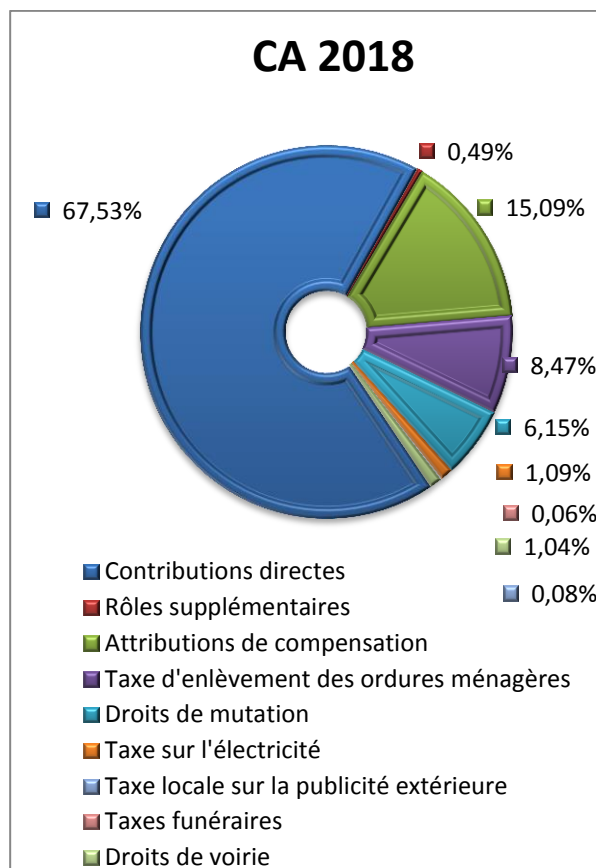
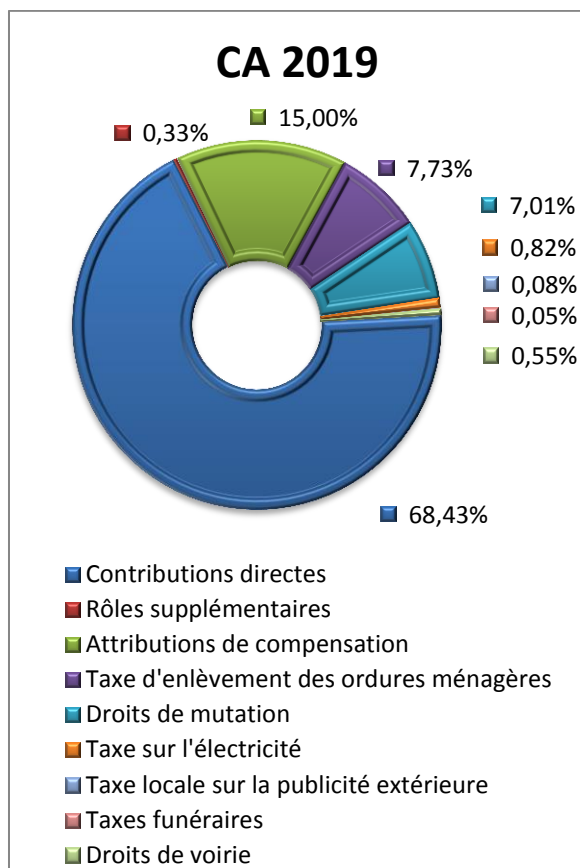
adoptée par le Parlement dans le cadre de la loi de Finances. Entre 2018 et 2019, ce coefficient est passé de 0,80 % à 2,20 % et a nécessairement conduit à cette variation de recettes fiscales.

L'attribution de compensation métropolitaine vient compenser la perte de fiscalité économique, la cotisation foncière des entreprises (CFE) étant désormais perçue par la Métropole du Grand Paris. Le montant compensé a été cristallisé sur le montant perçu en 2016. De ce fait, la commune a perdu les produits de la dynamique économique. Pour interpréter convenablement les conséquences financières de la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics Territoriaux, il faut ajouter que la ville reverse le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) dont la progression est constante depuis sa création.

Evolution de la fiscalité 2008 - 2019



Répartition des impôts et taxes



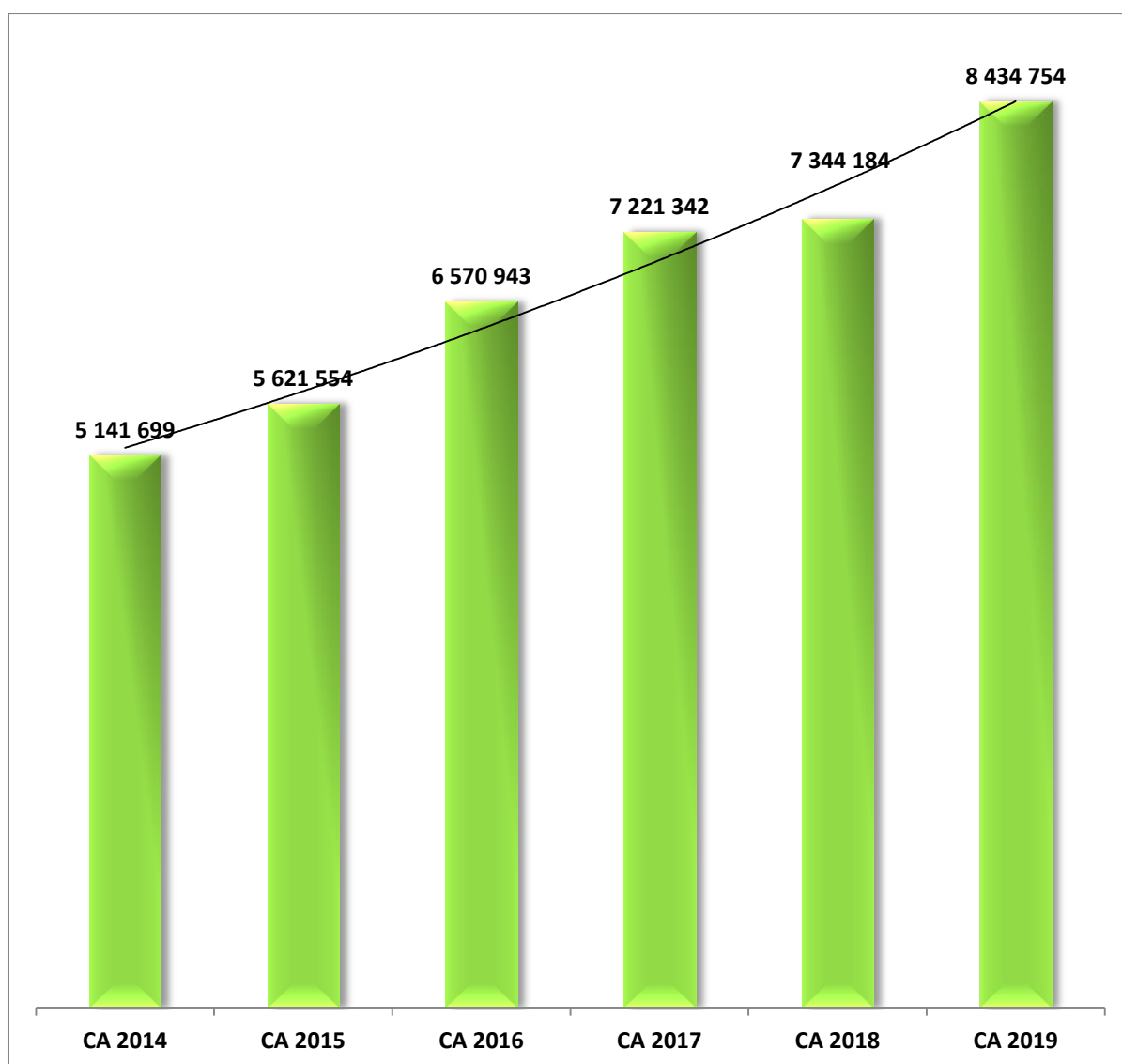
Il faut préciser que :

✓ le taux de TEOM diminue chaque année et son produit sera perçu, en 2021, par l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois. Ce taux a été révisé à la baisse en 2019 et est passé de 6,60 % à 5,95 % soit une baisse de 9,84 %, une baisse destinée à rendre aux Saint-Mauriens le trop perçu de l'amende SRU prévu au budget 2018 à 7 000 000 € mais notifié à 6 375 082,32 €.

✓ Pour rappel, la ville assume depuis 2018 la contribution au syndicat Infocom94 qui pesait directement sur les contribuables et sans que les dépenses de fonctionnement et d'investissement en informatique n'augmentent.

✓ Les droits de mutation augmentent de façon constante depuis 2014 soit 14,85 % entre 2018 et 2019 et 64,05 % entre 2014 et 2019. Ils sont le reflet de l'amélioration considérable de la qualité de vie, de la vitalité et de l'attractivité de la commune.

Evolution des droits de mutation



✓ **Les dotations et participations : 74 :**

Dotations et participations : + 0,76%

Il s'agit de l'ensemble des recettes perçues auprès des principaux partenaires de la ville : Etat et CAF. Entre 2013 et 2019, le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales est particulièrement marqué avec un effondrement de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ainsi, sur la mandature, 60 millions de recettes ont été perdues. En 2019, la baisse de la DGF s'est poursuivie.

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Dotation globale de fonctionnement	7 007 394,00	7 211 592,00	20 320 163,00	21 442 076,00
Dotation nationale péréquation	1 173 771,00	1 104 191,00	725 438,00	629 471,00
Dotation générale de décentralisation	298 680,00	298 521,00	298 680,00	298 680,00
Compensations fiscales	1 695 987,00	1 549 437,00	1 393 913,00	1 484 160,00
Dotation spéciale instituteurs	0,00	2 808,00	11 232,00	14 040,00
Subventions et autres participations	5 626 927,43	5 517 733,43	6 177 492,40	5 214 706,02
Dotations et participations	15 802 759,43	15 684 282,43	28 926 918,40	29 083 133,02

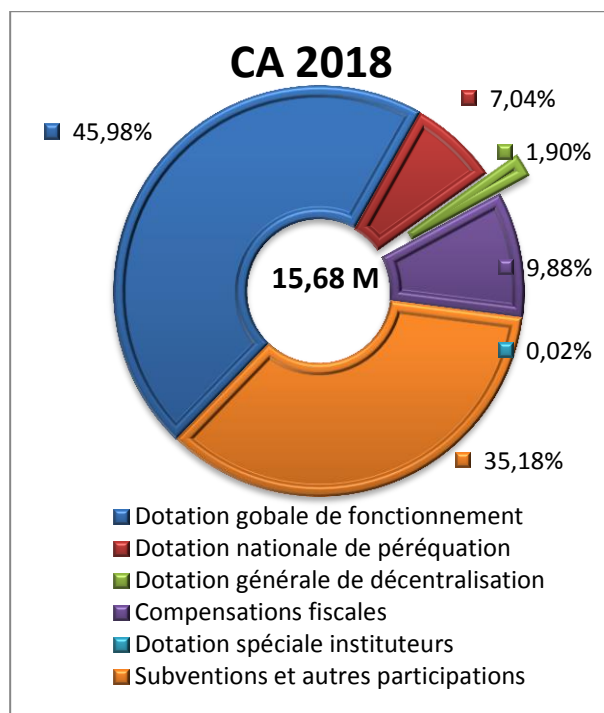
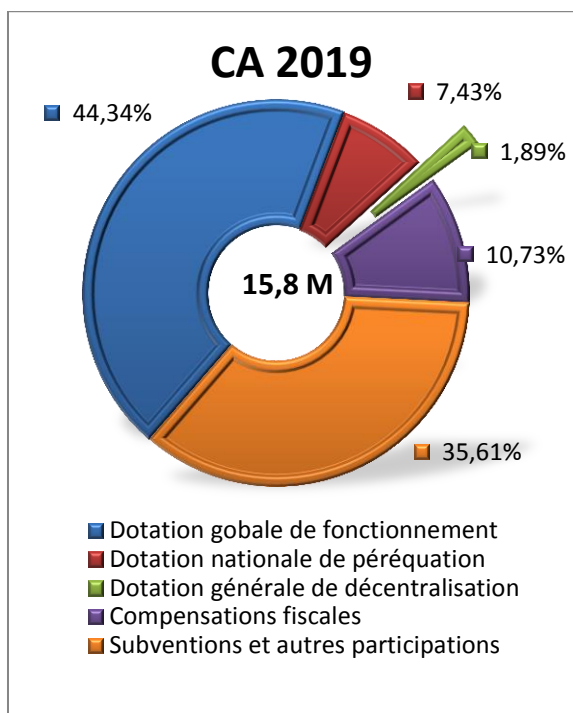
Les allocations compensatrices s'entendent par la prise en charge par l'Etat de la diminution de recettes fiscales subies par les collectivités territoriales du fait de l'application d'exonération ou d'allègement de bases décidées par le législateur. Exemple : l'allègement pour personnes de conditions modestes.

Les subventions et participations sont essentiellement versées par :

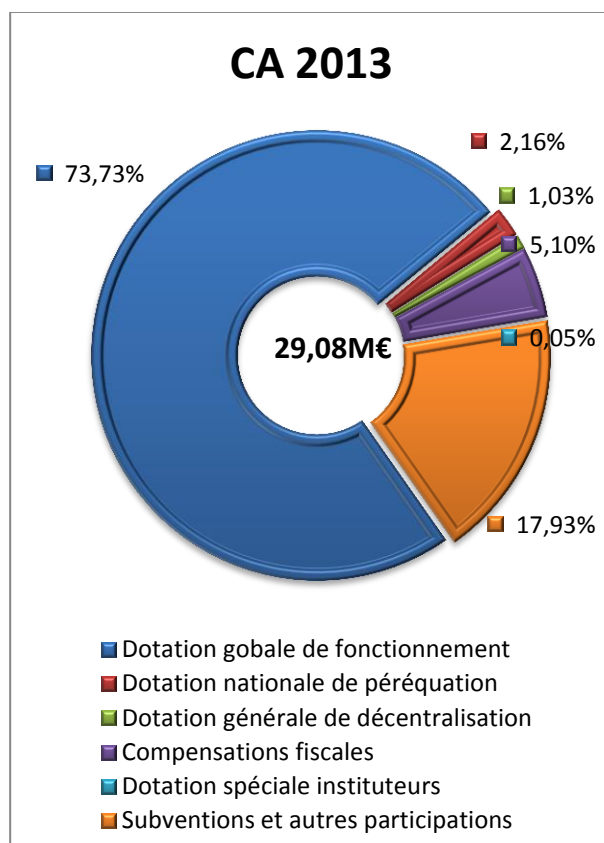
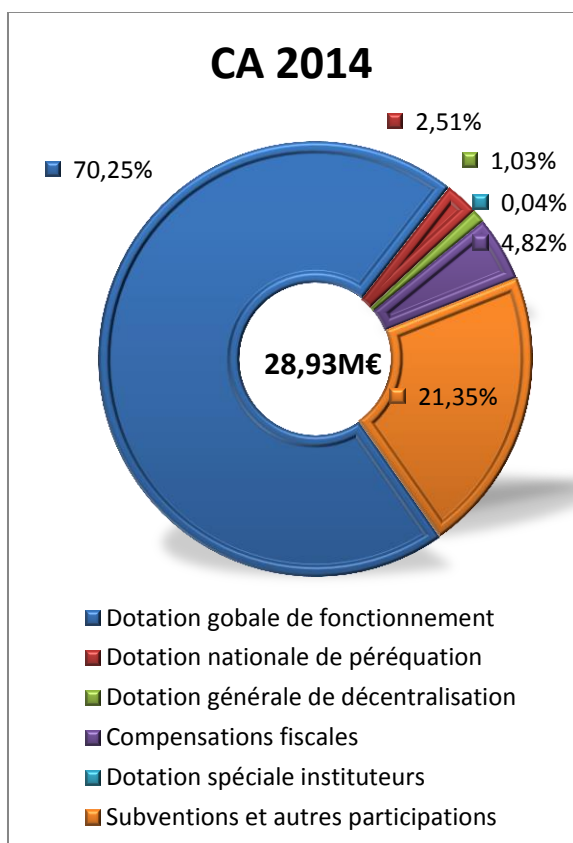
- ✓ la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, elles viennent soutenir la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme le contrat enfance et jeunesse, les aides aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et la prestation de service unique pour la petite enfance,
- ✓ la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Ainsi, la région a versé 65 000 € pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional dans le cadre du plan chorale 2019 (pour un coût de fonctionnement dépassant les 4 000 000 €). La perte de

subvention de droit commun, effective depuis plus de cinq ans, n'a été compensée par aucune subvention thématique. Les contribuables continuent à porter l'enseignement artistique.

Répartition des dotations et participations



Entre 2013 et 2019, la part de la dotation globale de fonctionnement est passée de 73,73 % à 44,34 % dans le total des dotations et participations.



✓ **Les autres produits de gestion courante : 75 :**

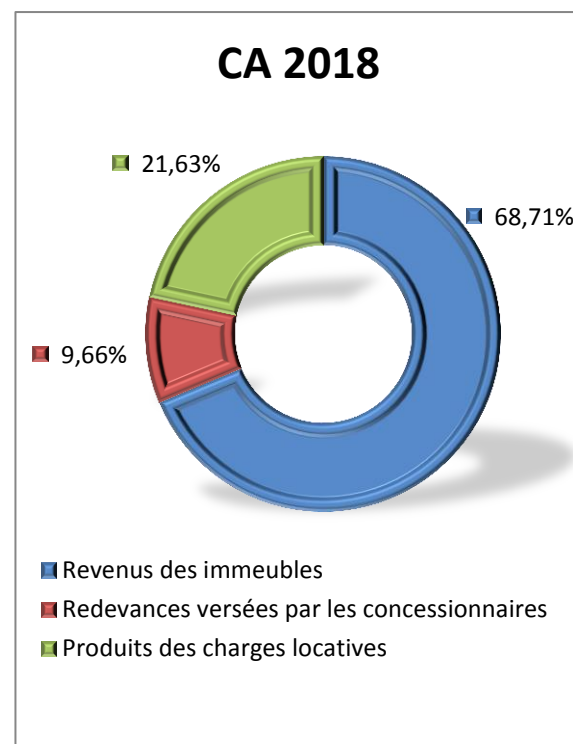
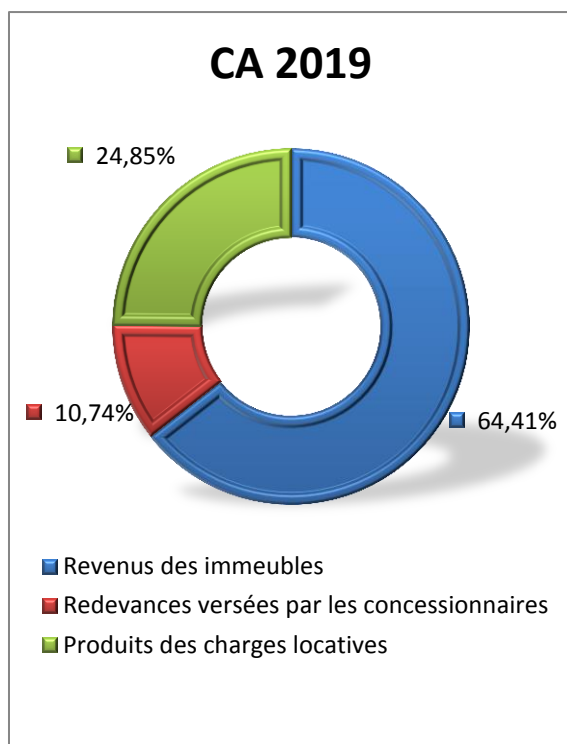
Autres produits de gestion courante : - 22,08%

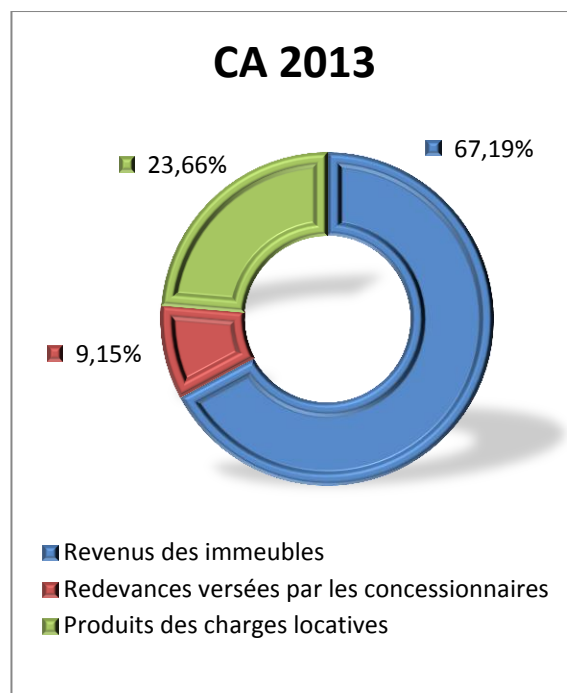
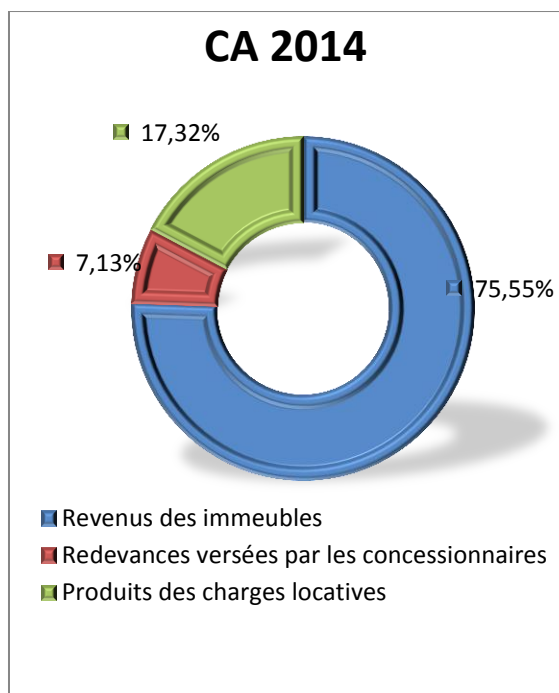
Ils sont perçus lorsque la ville loue des bâtiments ou accorde des concessions sur le domaine public. Leur baisse résulte de la fin de location. L'optimisation de la gestion du patrimoine a réduit les opportunités locatives.

La redevance versée par les concessionnaires concerne uniquement le délégataire chargé de gérer les marchés de la Ville. La suppression temporaire du marché de Saint Maur Créteil a réduit d'autant le montant de cette redevance.

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Revenus des immeubles	435 253,54	596 676,23	875 473,31	601 792,97
Redevances versées par les concessionnaires	72 567,92	83 894,60	82 687,19	81 939,42
Produits des charges locatives	168 881,29	187 841,19	200 667,49	211 893,04
Autres produits de gestion courante	676 702,75	868 412,02	1 158 827,99	895 625,43

Répartition des produits de gestion courante





✓ **Les produits financiers : 76 :**

Produits financiers : - 22,65 %

Il s'agit essentiellement de :

- ✓ la perception par la ville du fonds de soutien depuis la désensibilisation de la dette en 2016,
- ✓ le remboursement des intérêts pour l'emprunt de Depfa Bank pour la partie assainissement conservée par la ville en raison de son caractère tripartite (budget principal et anciens budgets annexes).

La différence constatée entre le montant du fonds de soutien perçu entre 2019 et 2018 correspond à l'intégration du montant du fonds de soutien de la dette des parcs de stationnement. En effet, en 2018, les parcs de stationnement étaient gérés dans le cadre d'un budget annexe dissous au cours de ce même exercice suite à la mise en délégation de service public du stationnement. Par conséquent, la dette correspondant à ce budget a été intégrée dans la dette du budget principal. Dès lors la ville perçoit en conséquence la part du fonds de soutien attribué pour la dette des parcs de stationnement soit au total 3 427 907,49€.

Pour le remboursement des intérêts des emprunts par d'autres tiers, la différence s'explique par le fait qu'en 2018, la ville a perçu une recette exceptionnelle de 1 199 414,02 € du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France pour rembourser l'emprunt croisé budget principal et budgets annexes de Depfa Bank qui demeure dans le stock de dette de la ville. Les 58 549,97

€ correspondent au remboursement par l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois de l'emprunt de l'assainissement de Depfa Bank.

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Fonds de soutien	3 427 907,49	3 308 044,22	0,00	0,00
Remboursement des intérêts des emprunts par d'autres tiers	58 549,97	1 199 414,02	0,00	0,00
Remboursement de dividendes	231,00	0,00	287,00	392,00
Produits financiers	3 486 688,26	4 507 458,24	287,00	392,00

✓ **Les produits exceptionnels : 77 :**

Produits exceptionnels : - 92,78 %

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Libéralités perçues	11 538,25	11 254,14	0,00	0,00
Pénalités reçues	5 016,75	0,00	0,00	0,00
Recouvrement sur créances admises en non valeurs	46 ,72	45,85	0,00	169,40
Mandats annulés sur exercices antérieurs	28 822,16	19 435 165,98	7 666,53	133 272,16
Cessions	2 048 598,84	12 974 466,16	260 371,82	186 586,44
Produits exceptionnels	258 951,35	173 433,81	1 147 737,48	407 042,11
Produits exceptionnels	2 352 974,07	32 594 365,94	1 415 775,83	727 070,11

La baisse constatée des recettes exceptionnelles étaient prévisibles. Elle s'explique :

- ✓ par l'absence d'écritures d'ordre liées aux opérations de régularisation de 2018,
- ✓ des opérations de cessions moins nombreuses.

Les cessions des propriétés communales intervenues en 2019 s'élèvent à 2 028 929,84 € et concernent :

- ✓ le 12 avenue du Réservoir pour un montant de 1 480 000,00 €,
- ✓ le 50/52 avenue Didier pour un montant de 548 929,84 €.

Les cessions de matériels et de véhicules représentent 19 669,00 €.

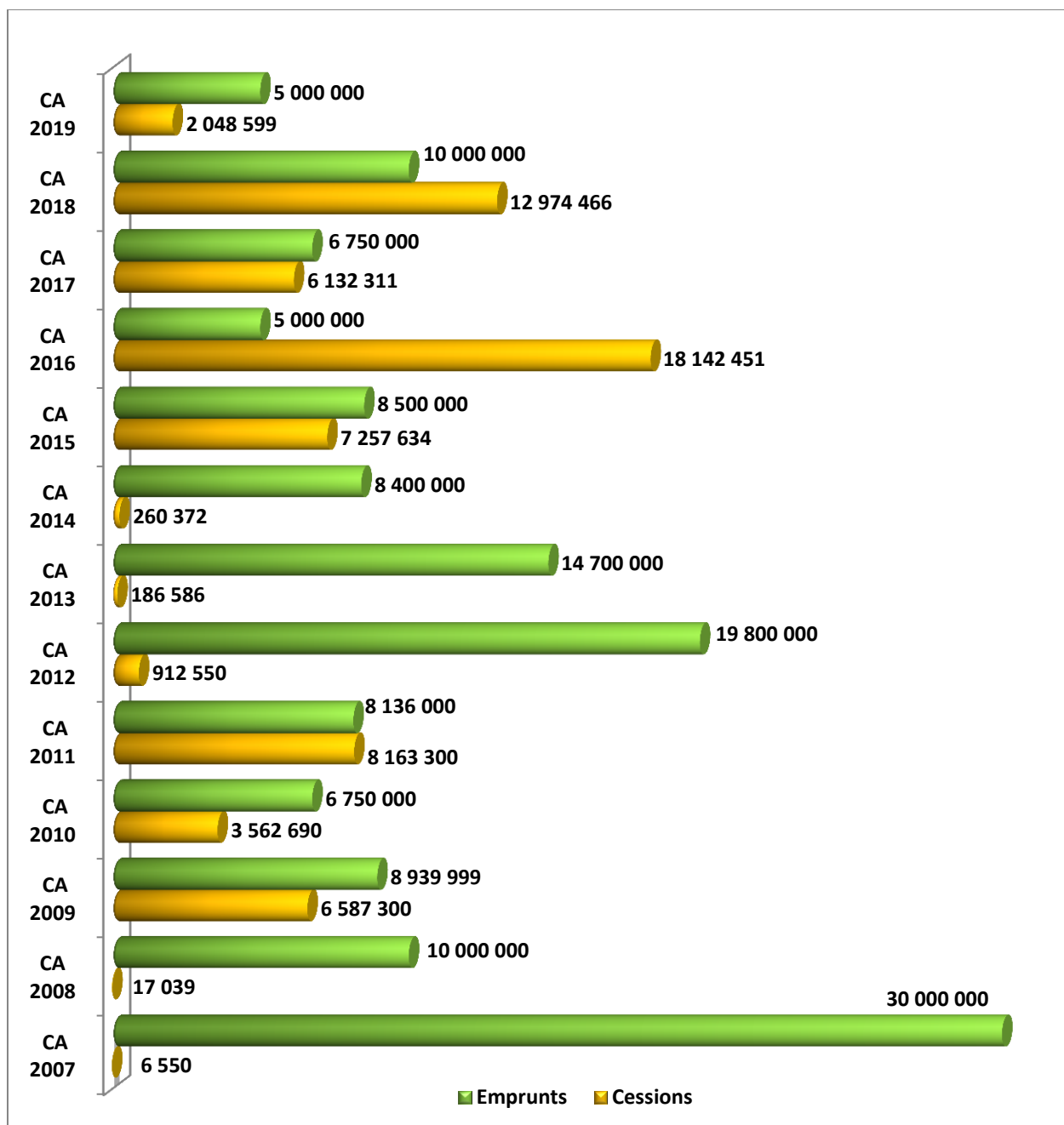
Répartition des cessions mobilières et immobilières



Ces opérations sont comptabilisées en produits des cessions d'immobilisations en section de fonctionnement. Il faut préciser que lors du vote du budget primitif, elles sont intégrées en

recettes d'investissement au chapitre 95 car elles sont considérées comme venant financer les dépenses d'investissement. **Elles permettent donc d'avoir un programme d'investissement qui n'est pas financé par de l'emprunt, le désendettement de la ville restant une priorité de la mandature.**

Evolution des cessions par rapport à la levée de l'emprunt : signe d'une attitude responsable



2 - Les dépenses de fonctionnement :

Une maîtrise confirmée des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, en opérations réelles et d'ordre, s'élèvent à 142 052 930,24 € contre 192 131 924,71 € sur 2018. L'exercice 2018, comme indiqué plus haut a été marqué par plusieurs écritures d'ordre venues alourdir les masses en mouvement, sans relation directe avec les dépenses réelles. Pour le budget 2019, il convient de distinguer les deux types de dépenses :

- ✓ les dépenses réelles : 131 917 321,60 € contre 132 691 582,10 € avec le retraitement des opérations du Crédit Foncier soit une diminution de 0,58 % (152 120 179,45 € en 2018),
- ✓ les opérations d'ordre pour 10 135 608,64 € se décomposent de la manière suivante :
 - ❖ les sorties d'actif du patrimoine : 3 718 336,21 €,
 - ❖ les plus-values du patrimoine : 17 841,98 €,
 - ❖ les dotations aux amortissements : 3 598 267,16 €,
 - ❖ l'étalement des pénalités des emprunts : 2 801 163,29 €.

Le compte administratif 2019 vient confirmer la démarche de baisse des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2014, les pratiques vertueuses étant désormais ancrées et l'ADN budgétaire de la ville profondément transformé et assaini. Les recettes pérennes couvrent des dépenses maîtrisées.

Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, se répartissent de la manière suivante par nature :

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2018 *	CA 2014
011 : charges à caractère général	17 637 723,74	17 147 155,70	25 529 323,37
012 : charges de personnel et frais assimilés	62 879 557,83	64 063 540,78	65 149 660,16
014 : atténuations de produits	30 027 127,06	30 232 737,32	17 027 958,00
65 : autres charges de gestion courante	10 718 406,12	9 766 177,04	11 143 675,30

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2018 *	CA 2014
66 : charges financières	10 628 511,24	10 551 057,43	12 101 619,52
67 : charges exceptionnelles *	25 995,61	75 913,83	206 091,43
68 : dotation aux provisions	0,00	855 000,00	400 000,00
Totaux	131 917 321,60	132 691 582,10	131 558 327,78

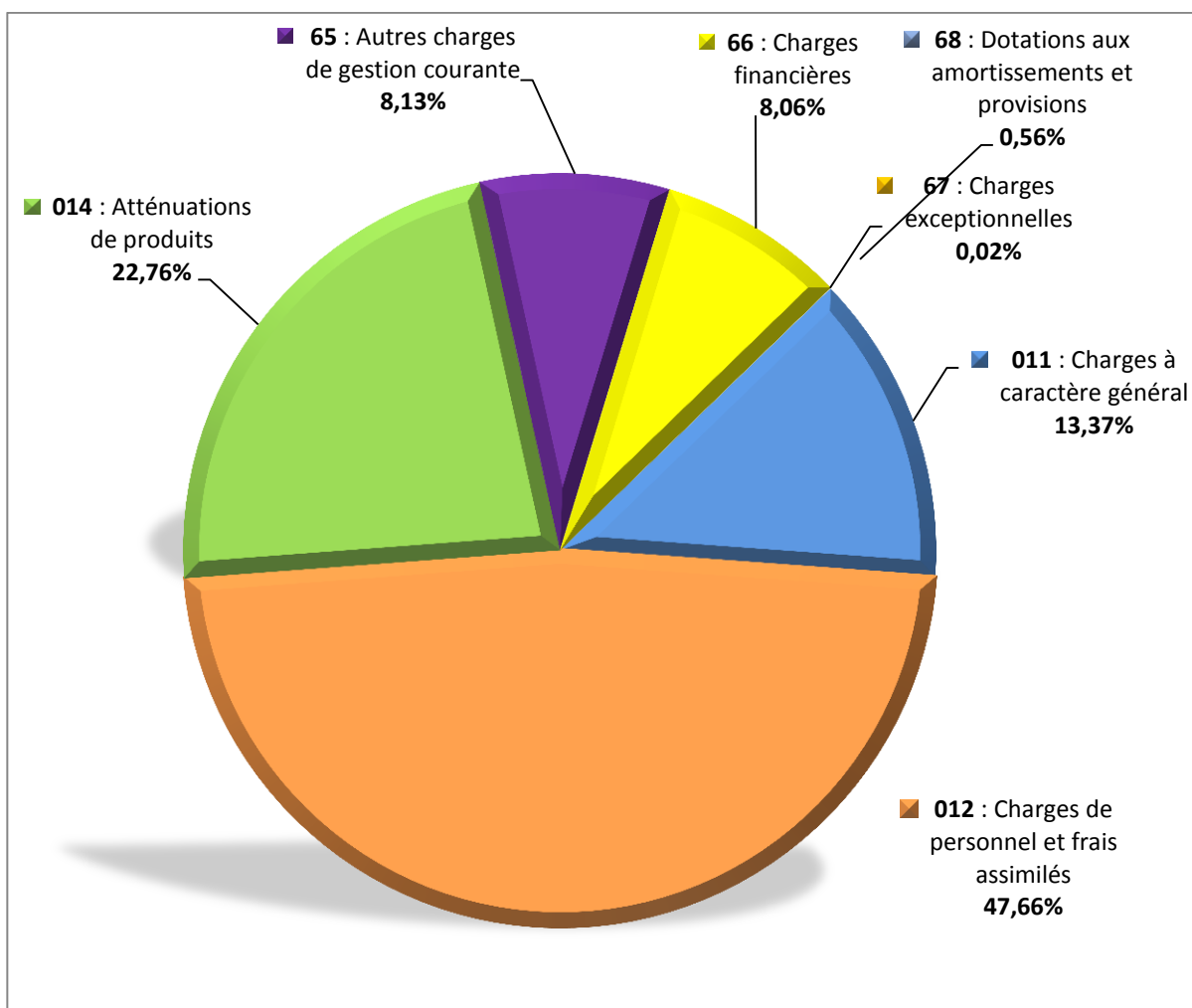
*Pour le CA 2018, le chapitre 67 a fait l'objet d'un retraitement.

La ville peut légitimement s'enorgueillir d'avoir reconduit en 2019 les efforts notables produits en matière de charges à caractère général qui paraissent avoir trouvé leur point d'équilibre autour des 17 millions par an. Ces dépenses restent soumises au rythme des politiques publiques ou aux aléas économiques (prix des denrées, des fournitures..).

En 2019, elle a poursuivi son effort de maîtrise des dépenses de personnel, celles-ci passant de 64 063 540,78 € à 62 879 557,83 € en 2019 soit une diminution de 1,85 %. Elles se situent à un niveau inférieur aux ratios habituellement usités.
En revanche, même si la charge financière (intérêts) est en baisse par rapport à 2014, elle continue de peser plus fortement que dans les autres collectivités de même strate en raison du poids de la dette initiale. Depuis 2019, la charge financière englobe désormais les intérêts des parcs de stationnement.

La forte variation au compte 68, « dotations aux provisions » résulte de la constitution de provisions pour faire face à des contentieux. Ainsi, si en 2014, les provisions étaient destinées à faire face aux risques des contentieux liés aux emprunts structurés, celles de 2018 est lié à un contentieux opposant la ville à des fournisseurs.

Ventilation par natures des dépenses réelles de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitres

Chapitres	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
920 : services généraux des administrations publiques	23 510 081,08	22 795 939,32	23 919 663,35	23 292 584,20
921 : sécurité et salubrité publiques	4 809 550,11	5 190 705,61	5 114 119,03	5 216 744,68
922 : enseignement et formation	16 619 834,61	17 467 125,32	18 405 371,37	16 501 253,93
923 : culture	9 152 409,86	9 010 761,17	9 028 600,77	9 189 167,49
924 : sport et jeunesse	12 996 350,96	12 541 797,22	11 424 327,76	12 292 858,70
925 : interventions sociales et santé	1 901 791,88	2 195 081,37	2 591 826,91	2 456 414,93

Chapitres	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
926 : famille	9 321 178,00	8 991 034,72	8 756 042,26	8 614 534,54
927 : logement	206 680,45	227 969,76	126 320,15	137 702,80
928 : aménagement et services urbains	11 486 281,28	11 542 737,20	21 381 751,54	20 806 970,43
929 : actions économiques	701 148,58	933 903,98	1 181 893,43	1 300 643,94
TOTAUX	90 705 306,81	90 897 055,67	101 929 916,57	99 808 875,64

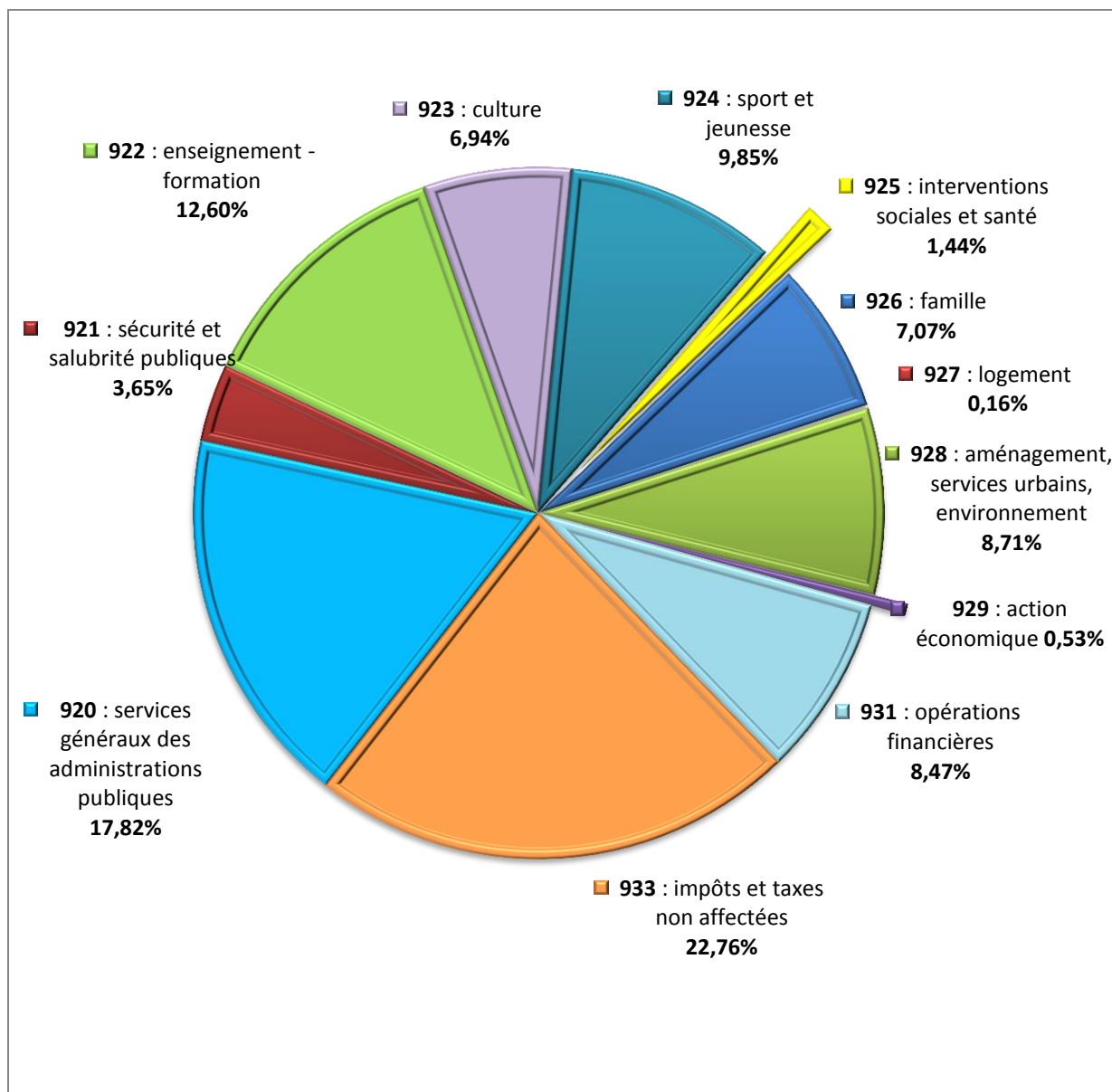
Le tableau ci-dessous met en exergue la ventilation en chapitre des dépenses.

L'évolution de certains chapitres est tributaire :

- des évolutions institutionnelles,
- des pratiques des usagers,
- de l'évolution du coût de la vie,
- et bien entendu des décisions municipales.

Malgré les contraintes financières, la ville continue à assumer ses engagements en faveur des familles et consacre des moyens très importants dans les secteurs sportifs et culturels. La sécurité et la salubrité publique continuent à bénéficier de moyens importants pour garantir la sécurité des biens et de personnes ainsi que la tranquillité publique. Les chapitres 929 et 928 ont été impactés par les transferts de compétences vers l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, qui restent à la charge du contribuable au travers du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) et du versement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à cette même institution. Les rattachements de service, donc de dépenses, n'étant pas ordonnés de manière réglementaire, les périmètres de certains chapitres sont variables d'une ville à l'autre. Par ailleurs, les subventions étant elles-mêmes affectées par chapitre, certaines variations peuvent s'expliquer par leurs attributions (exemple : le transfert de l'ASSAPGD au groupe public de l'Abbaye a entraîné la fin de la subvention qui lui était attribuée, réduisant les volumes du chapitre 925 « Interventions sociales »).

Ventilation par chapitres des dépenses réelles de fonctionnement



✓ **Les charges à caractère général : 011 :**

**Charges à caractère général :
un équilibre autour des 17 millions contre 25 millions**

La légère variation d'un exercice à l'autre des dépenses à caractère général s'explique par des ajustements liés à la DSP « Parcs de stationnement », la ville accordant une redevance annuelle au délégataire. Mais en dépit de cette légère variation, le niveau de dépenses à caractère général se situe parmi les plus bas des villes de même strate. **Ainsi, tandis que les charges à caractère général se montent à 17,6 millions à Saint-Maur, elles**

s'élèvent à 24 millions à Champigny-sur-Marne et à près de 34 millions à Rueil-Malmaison.

Dépenses de fonctionnement <u>DONT</u>	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Eau	980 852,01	855 155,60	983 961,42	1 003 781,93
Electricité gaz	2 581 745,59	2 410 182,43	2 463 699,67	3 221 672,75
Chauffage	1 366 616,66	1 577 286,78	1 251 788,89	1 570 288,49
Primes d'assurances	279 488,29	299 378,01	505 945,23	498 220,28
Carburants	321 812,03	373 332,68	652 917,91	643 202,49
Téléphone	171 133,21	199 507,13	264 981,27	356 793,43
Affranchissement	129 373,59	136 263,00	240 104,47	261 960,08
Fournitures administratives	53 749,86	55 051,83	71 430,29	100 283,03
Fournitures scolaires	362 576,59	385 302,39	236 210,30	217 666,63
Fournitures d'entretien	141 898,55	102 819,39	172 301,58	159 175,17
Autres matières et fournitures	509 150,44	597 566,11	1 531 500,75	1 572 741,78
Dotation vestimentaire	93 947,20	96 507,44	163 011,08	247 633,69
Alimentation	1 492 783,44	1 453 902,72	1 789 729,03	1 588 577,26
Transports	368 908,78	467 782,71	714 421,30	706 349,47
Locations de véhicules et de matériels	619 705,79	496 665,91	816 910,09	884 759,50
Locations immobilières	534 627,71	516 920,78	911 496,74	611 943,98
Maintenance	464 938,88	376 090,21	155 302,04	235 172,94
Entretien des véhicules roulants	102 205,26	62 173,97	157 320,79	168 784,98
Elagage	560 241,73	534 544,88	550 254,21	454 778,61
Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	23 611,40	27 102,08
Fêtes et cérémonies	389 279,70	400 438,92	674 893,59	633 086,00
Catalogues et imprimés	147 321,27	114 334,84	294 391,01	423 761,46
Frais d'actes et de contentieux	158 639,79	258 783,36	290 363,89	377 959,94
Charges à caractère général	17 637 723,74	17 147 155,70	25 529 323,37	26 149 758,22

L'examen approfondi de ce tableau prouve les efforts fournis d'autant plus significatifs si l'on compare les chiffres entre le début de la mandature et ceux de la fin de la mandature.

L'effort de rationalisation a été soutenu et continu : c'est une stratégie qui s'est inscrite dans la durée. Et ce sont toutes les habitudes d'achats et de consommation qui ont été transformées. Les résultats obtenus sont éloquents et indéniables. Des efforts importants ont été demandés aux services afin de maîtriser les coûts de structure (fournitures administratives, etc...). De même, la municipalité a réduit de manière substantielle les dépenses plus accessoires (fêtes, réceptions..), comme elle s'y était engagée au début du mandat. **Malgré la discipline qu'elle s'est imposée, la ville a sanctuarisé certains domaines liés aux services rendus aux Saint-Mauriens avec des augmentations notables pour les dépenses consacrées aux fournitures scolaires, à la maintenance (sécurité) des bâtiments ou au cadre de vie avec l'élagage. Elle reste tributaire des tarifs pratiqués par certains prestataires comme les fournisseurs de fluides.**

✓ **Les charges de personnel et frais assimilés : 012 :**

**Baisse significative des charges de personnel :
2ème engagement pris devant les Saint Mauriens
atteint : - 1,85 %**

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépense des collectivités. Sans dégrader l'offre de service, la ville a poursuivi son objectif de maîtrise de ce poste essentiel. Cette politique de ressources humaines s'est appuyée sur :

- ✓ un suivi exigeant des effectifs,
- ✓ une gestion des temps de travail effectifs,
- ✓ le non-remplacement systématique des agents lors des départs en retraite ou en mutation,
- ✓ le choix de privilégier les mobilités internes aux recrutements externes,
- ✓ l'externalisation de certaines missions.

Cette gestion au plus près a permis de contrôler l'évolution des effectifs, tout en développant de nouvelles offres de service avec la création d'un pôle senior-handicap, du développement durable, la mise en œuvre de la politique de la ville ou en renforçant les moyens du périscolaire.

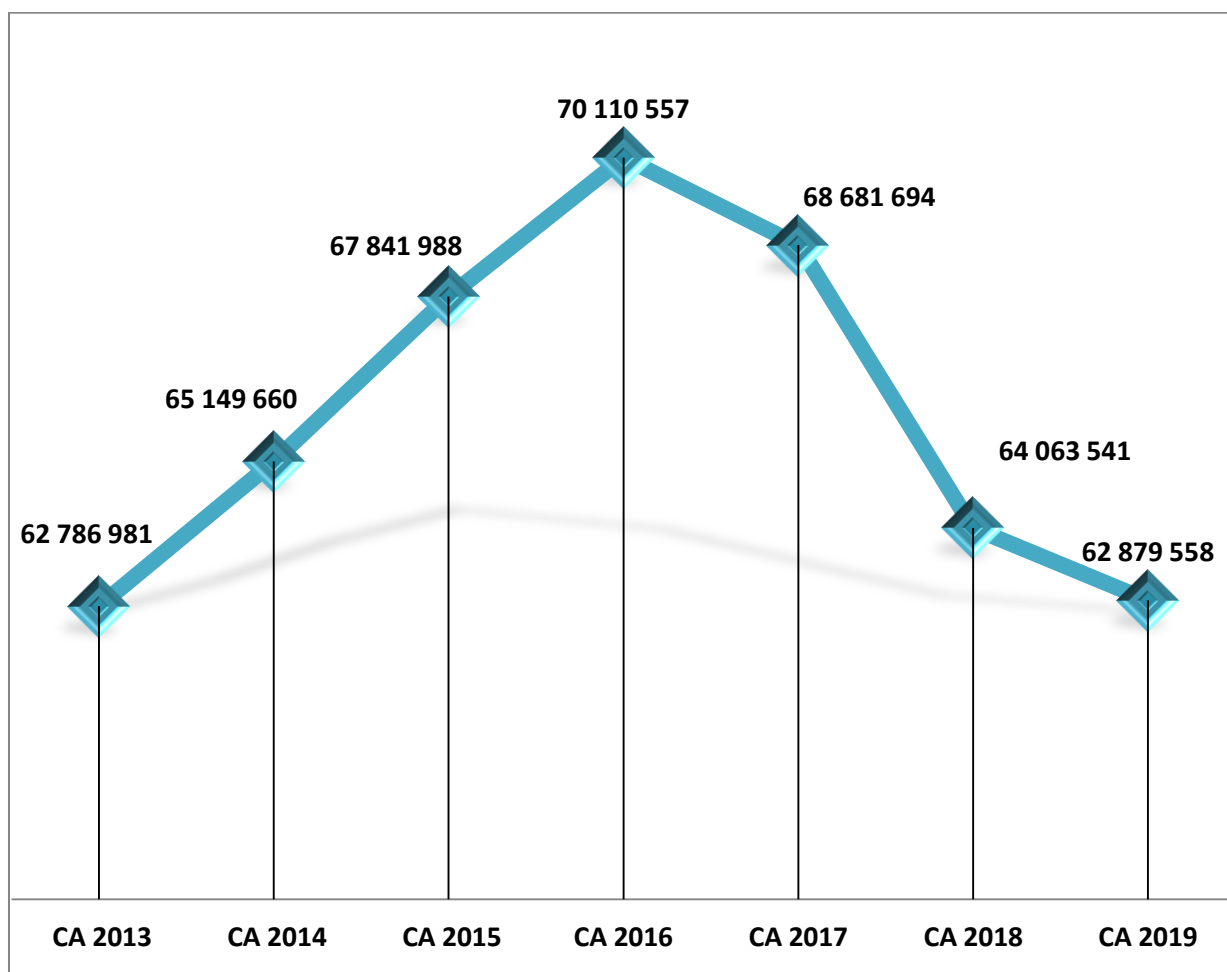
Ces efforts partagés ont permis de neutraliser la hausse des charges, du glissement vieillesse technicité ou le dégel du point d'indice alors même que les conditions de rémunération de

nombreux agents ont été améliorées, avec la hausse des régimes indemnitaires de nombreux services ou le déploiement de la prime de service public à tous les agents contractuels.

De 2018 à 2019, la baisse des dépenses se poursuit, tout en étant amortie par la revalorisation du régime indemnitaire de plusieurs services. Le remplacement d'agents partis en retraite, par des agents plus jeunes dans la carrière, permet de réguler les ressources humaines.

Le graphique ci-dessous démontre cette importante diminution continue des charges de personnel depuis 2013.

Evolution des charges de personnel



Il est à noter que l'adoption de la loi NOTRe, en 2016, est venue perturber la courbe des dépenses, puisque l'ensemble des agents des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ont été intégrés en 2016 dans le budget principal de la ville avant d'être ensuite transférés à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois. Mais l'action volontariste visant à contenir la masse salariale menée l'a été avec respect puisque les agents du service de l'eau se sont vus offrir le choix de demeurer au sein des effectifs communaux.

✓ **Les atténuations de produits : 014 :**

Une taxe SRU confiscatoire

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
FNGIR	14 699 852,00	14 699 852,00	14 688 596,00	14 699 852,00
FPIC	1 668 551,00	1 806 803,00	2 339 362,00	1 278 744,00
Taxe SRU	5 793 869,06	6 375 082,32	0,00	0,00
Reversement de la TEOM	7 800 000,00	7 351 000,00	0,00	0,00
Dégrèvements et reversements	64 427,40	0,00	0,00	0,00
Atténuations de produits	30 027 127,06	30 232 737,32	17 027 958,00	15 978 596,00

Les dépenses obligatoires de fonctionnement ont sensiblement augmenté depuis 2013. Parmi elles, l'amende issue de la loi SRU se distingue significativement avec un niveau de prélèvement en hausse malgré :

- ✓ l'augmentation du nombre et du pourcentage de logements locatifs sociaux (LLS) sur la commune (près de 9%),
- ✓ ainsi que la contractualisation des relations avec l'Etat sur cette question (signature de contrats de mixité sociale) portant cet objectif à 12 % contre 4 % en 2014.

Cette hausse s'explique par les dispositions législatives qui ont modifiées et renforcées les prélèvements SRU.

Le prélèvement de la TEOM reversé à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois augmente lui aussi significativement entre 2018 et 2019 car la ville continue à assumer les dépenses relatives au traitement des ordures ménagères, l'EPT fonctionnant encore en silo pour certaines compétences. En 2019, des bennes à ordures ménagères ont été acquises par cet établissement.

✓ **Les autres charges de gestion courante : 65 :**

Autres charges de gestion courante : + 9,75%

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Subvention de fonctionnement aux associations (dont le théâtre pour les années 2013-2014)	2 042 220,60	1 878 013,39	3 936 063,73	3 902 637,30
Dotation de fonctionnement à l'EPIC théâtre et cinémas de Saint Maur	1 300 000,00	1 010 000,00	0,00	0,00
Subventions de fonctionnement aux écoles	566 966,67	574 165,09	767 580,20	388 246,07
Subvention de fonctionnement au CCAS	1 215 135,30	1 200 000,00	610 000,00	617 102,30
Subvention de fonctionnement pour les parcs de stationnement	0,00	800 000,00	1 400 000,00	1 552 568,92
Contingent incendie	1 488 649,47	1 420 589,36	1 351 589,55	1 348 495,97
FCCT	1 830 152,00	955 620,00	0,00	0,00
Berceaux	902 399,60	897 986,00	1 139 104,32	1 032 609,41
Admissions en non valeurs	198 518,38	79 899 ,17	16 718,25	30 332,53

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Créances éteintes	357 336,30	56 925,03	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	10 718 406,12	9 766 177,04	11 143 675,30	10 806 915,51

La transformation de l'Association du Théâtre de la Cité en EPIC a supprimé, de jure, la subvention accordée à l'association mais a entraîné l'attribution d'une dotation de compensation de service public. Par ailleurs, le rattachement de l'ancienne ASSAPGD au groupe ABC94 a entraîné la suppression de celle-ci (plus de 350 000 €) sans que la qualité des prestations ne s'en ressente pour autant. Un travail partenarial a été engagé afin de privilégier les appels à projets (politique de la ville) ou une évaluation des besoins à l'aune des situations de trésorerie de certaines associations. Les coopérations se sont renforcées avec certaines d'entre-elles au travers de commandes de prestations qui n'apparaissent pas comme des subventions (Ecophyle).

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) a quasiment doublé en 2019 car il a fallu rembourser à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois le coût du transfert de plusieurs agents, dont ceux du musée, et pour lesquels la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'EPT a jugé que les dépenses n'étaient pas mutualisables la première année de leur transfert.

Les créances éteintes ont subi une forte augmentation : elles sont inscrites à la demande de la trésorerie. Elles résultent d'une décision qui s'impose à la ville et qui s'oppose à toute action en recouvrement. De plus, la trésorerie s'est engagée depuis deux ans dans une opération d'extinction de créances anciennes, remontant parfois aux années 2000.

✓ **Les charges financières : 66 :**

Les charges financières : + 0,73 %

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
Intérêts de la dette	10 694 446,20	10 494 983,32	11 571 189,59	8 672 291,13
Intérêts courus non échus	-101 625,21	7 386,61	503 399,15	1 272 153,85
Intérêts de la ligne de trésorerie	0,00	48 687,50	27 030,78	5 093,75
Indemnité de remboursement anticipé au Crédit Mutuel	35 690,25	0,00	0,00	0,00
Charges financières	10 628 511,24	10 551 057,43	12 101 619,52	9 949 538,73

En 2019, grâce à une trésorerie solide, la ville n'a pas eu besoin de recourir à sa ligne de trésorerie.

En baisse par rapport à 2014, la charge financière liée aux intérêts s'est stabilisée depuis les opérations de détoxification de la dette. En effet, la commune rembourse davantage de capital. La légère augmentation, + 1,90 % par rapport à 2018 résulte, du remboursement anticipé d'un emprunt contracté avec le Crédit Mutuel. Une pénalité contractuelle a été payée, d'un montant de 35 690,25 € ainsi que les intérêts courus non échus de cet emprunt qui représentait 10 890,88 €.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

1- Les recettes d'investissement :

Baisse importante du recours à l'emprunt

Les recettes réelles et d'ordre de cette section, s'élèvent à 46 836 230,07 € contre 66 501 353,63 € sur 2018. Elles sont en baisse de - 29,57 %. Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ les opérations réelles : 16 145 390,58 €,
- ✓ les opérations d'ordre : 10 135 608,64 €
- ✓ le résultat antérieur reporté : 20 555 230,85 €.

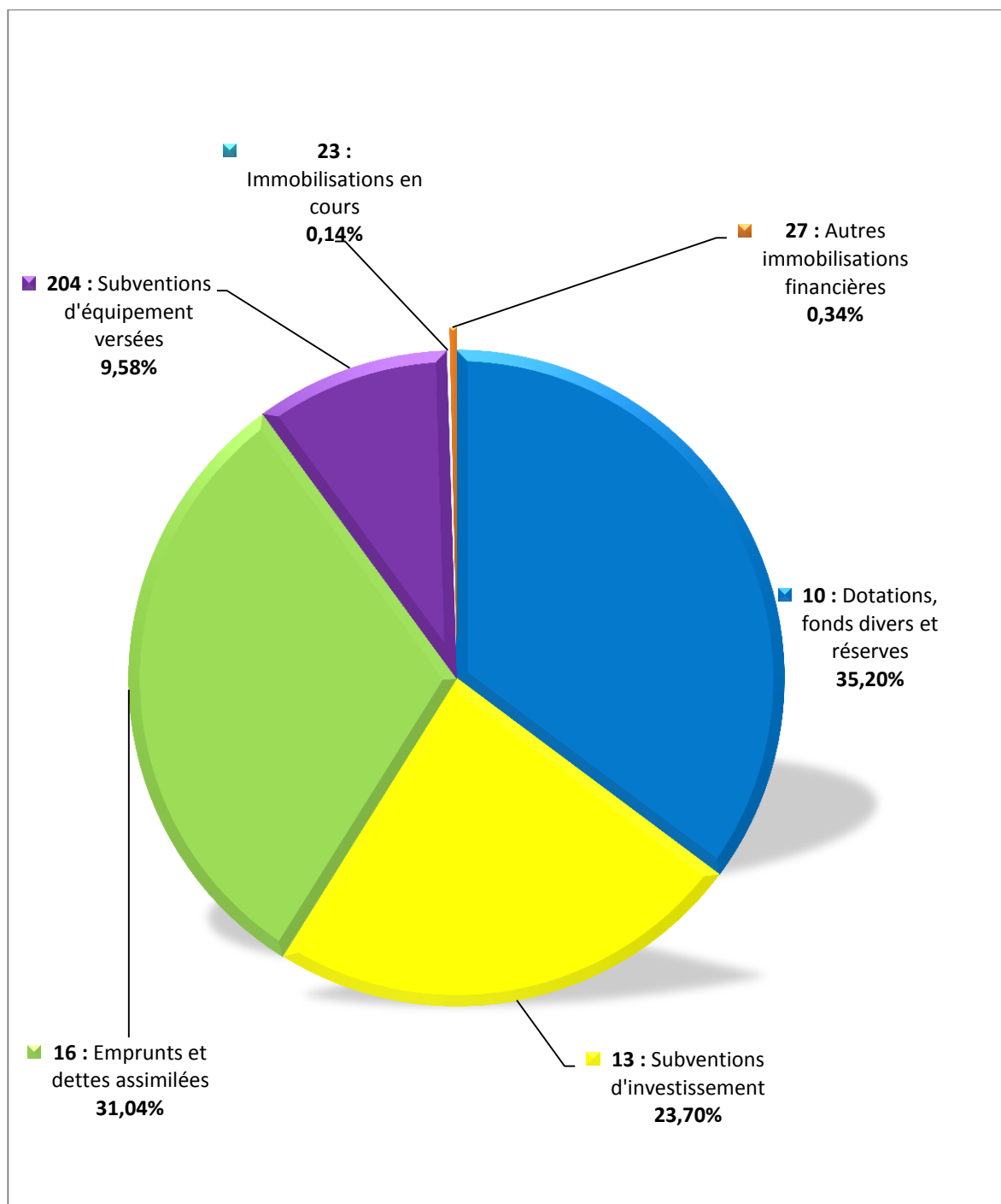
Les recettes d'investissement proviennent de produits ou de taxes affectés (par exemple : la taxe d'aménagement), de l'emprunt, de subventions, ainsi que de l'affectation du résultat antérieur reporté.

Recettes réelles d'investissement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
10 : dotations, fonds divers et réserves	5 682 532,02	5 766 268,43	2 447 938,72	3 449 881,76
13 : subventions d'investissement	3 824 599,28	471 400,60	385 971,80	382 010,37
16 : emprunts et dettes assimilés	5 011 526,10	10 676 464,23	8 422 964,00	14 706 879,00
20 : immobilisations incorporelles	61 692,00	0,00	0,00	13 026,00
204 : subventions d'investissement versées	1 487 990,00	450 000,00	0,00	0,00
21 : immobilisations corporelles	0,00	255 751,25	0,00	7 348,03
23 : immobilisations en cours	22 053,17	453 593,64	0,00	0,00
27 : autres immobilisations financières	54 998,01	264 551,63	0,00	0,00
Totaux	16 145 390,58	18 338 029,78	11 256 874,52	18 559 145,16

La ville poursuit ses recherches de subventions, ce qui lui permet de porter ses investissements en diminuant la part d'emprunt. Il convient de relever un décalage entre les inscriptions budgétaires des subventions d'investissement et leur réalisation qui n'est souvent

effective qu'à la réception des travaux (avec la levée de toutes les réserves). A ce titre, plusieurs opérations n'étant pas liquidées, la commune est dans l'attente du règlement de ces subventions (contrat régional, construction du centre sportif Gilbert Noël...). Des sommes importantes devraient ainsi être versées à la ville lors des exercices 2020-2021 pour solder ces investissements.

Ventilation par natures des recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement se répartissent par chapitres de la manière suivante :

Chapitres	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
900 : services généraux des administrations publiques	64 812,81	6 200,65	22 964,00	17 475,56
901 : sécurité et salubrité publiques	38 557,65	0,00	0,00	0,00
902 : enseignement et formation	224 646,21	40 650,17	0,00	6 268,02
903 : culture	82 058,41	2 403,18	37 919,70	221 771,00
904 : sport et jeunesse	37 345,89	433 543,14	0,00	109,51
906 : famille	0,00	23 874,89	200 873,22	58 076,30
907 : logement	1 415 990,00	450 000,00	0,00	0,00
908 : aménagement, services urbains, environnement	3 544 449,58	428 173,19	18 967,88	14 106,01
Total des recettes d'investissement	5 407 860,55	1 384 845,22	280 724,80	317 806,40

Pour le chapitre 900, les 64 812,81 € représentent principalement :

- ✓ le remboursement d'un trop perçu sur des factures informatiques.

Pour le chapitre 901, les 38 557,65 € représentent principalement :

- ✓ le versement d'une subvention régionale dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local pour le dépôt et le remplacement des menuiseries extérieures de la caserne des pompiers.

Pour le chapitre 902, les 224 646,21 € se ventilent de la manière suivante :

- ✓ le versement de subventions régionales dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la mise en accessibilité des groupes scolaires Miss Cavell, Tilleuls, Schaken pour un montant de 159 668,05 €,
- ✓ le versement d'un acompte pour le remplacement des menuiseries extérieures dans le cadre de la rénovation énergétique pour l'ensemble des groupes scolaires pour 57 091 € dans le cadre du contrat d'aménagement régional.

Pour le chapitre 903, les 82 058,41 € représentent :

- ✓ le versement d'une subvention régionale pour le renouvellement du parc informatique et numérique et la mise en place de l'outil de gestion de l'espace public numérique à la médiathèque Germaine Tillion pour 70 833,00 €,
- ✓ le remboursement de l'avance de travaux des menuiseries intérieures et extérieures du théâtre rond-point liberté 11 225,41 €.

Pour le chapitre 904, les 37 345,89 € se traduisent par :

- ✓ le versement d'une subvention départementale pour la création du city stade en bordure du stade Fernand Sastre dans le cadre de l'opération « Paris Héritage 2024 » pour 26 000 €,
- ✓ le remboursement de l'avance de travaux pour le city stade Fernand Sastre pour 4 413,60 €,
- ✓ les dépôts de garantie : 6 932,29 € dont 3 520 € pour le centre sportif Gilbert Noël.

Pour le chapitre 907, les 1 415 990,00 € se répartissent de la manière suivante :

- ✓ le remboursement par Saint Maur Habitat Paris Est des subventions d'équipement pour la non réalisation de logements sociaux :
 - ❖ au 22 rue Alsace Lorraine pour 797 053,00 €,
 - ❖ au 116 avenue Foch pour 618 937,00 €.

Pour le chapitre 908, les 3 544 449,58 € correspondent à :

- ✓ le versement d'une subvention départementale pour le déclassement de la voirie départementale RD 247 pour 3 000 000,00 €,
- ✓ le versement de subventions régionales :
 - ❖ pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long des quais de Bords de Marne, promenade de la Pie, entre le boulevard des Corneilles et le Pont de Créteil pour 430 701,80 €,
 - ❖ l'implantation d'aires de jeux libres pour 72 000 €.
- ✓ une aide financière de la Société du Grand Paris pour l'étude du pôle d'échanges de Saint Maur Créteil pour 30 000 €.

Pour le chapitre 911, les 5 054 998,01 € correspondent à :

- ✓ la souscription d'un emprunt pour 5 000 000 €, à la Caisse d'Épargne,
- ✓ le remboursement par l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois d'un emprunt de l'assainissement transféré pour 54 998,01 €.

Pour le chapitre 912, les 11 746 353,47 € correspondent :

- ✓ au FCTVA pour 3 829 323,00 €,
- ✓ au besoin de financement de la section d'investissement de : 7 917 030,47 €. Le besoin de financement pour 2019 était positif. Il ne réclamait donc aucune couverture mais compte tenu de l'excédent, la ville a décidé d'en affecter une partie sur le compte 1068 afin de ne pas recourir à l'emprunt.

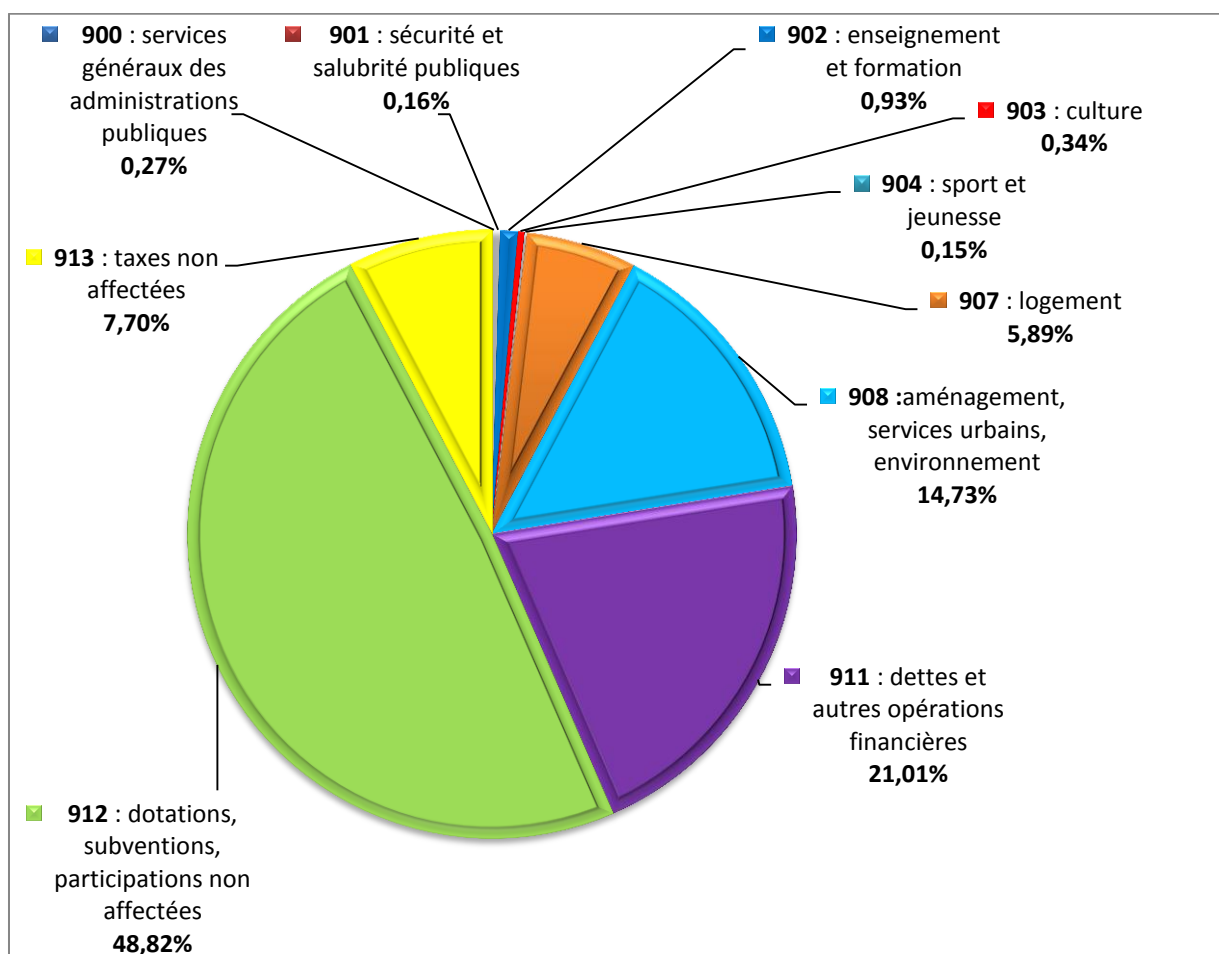
Pour le chapitre 913, les 1 853 209,02 € correspondent :

- ✓ aux recettes de la taxe d'aménagement. Elle constitue désormais un pôle de recettes significatives.

Pour le chapitre 914, (opérations d'ordre sans décaissement), les 10 135 608,64 € correspondent :

- ✓ aux dotations aux amortissements : 3 598 267,16 €
- ✓ aux sorties d'actif : 3 718 336,21 €,
- ✓ aux plus-values : 17 841,98 €,
- ✓ aux amortissements des pénalités des emprunts : 2 801 163,29 €.

Ventilation par chapitres des recettes réelles d'investissement



2 - Les dépenses d'investissement :

Une politique d'investissement qui garantit la qualité des équipements publics

Les dépenses d'investissement se décomposent en deux éléments principaux :

- ✓ le remboursement du capital des emprunts,
- ✓ les dépenses d'équipement. Elles s'élèvent encore, cette année, à 41 345 162,22 €, en diminution de 24,14 %, par rapport à 2018, les grands équipements ayant été livrés comme le centre sportif Gilbert Noël, les bords de Marne et le stade Chéron.

Les 41 345 162,22 € se répartissent de la manière suivante :

- ✓ les opérations réelles pour 38 807 997,89 €,
- ✓ les opérations d'ordre pour 2 537 164,33 €. Elles se décomposent par :
 - ❖ les moins-values du patrimoine soit 1 687 579,35 € (en 2018 : 1 863 851,53 €), (écritures auxquelles la ville doit procéder automatiquement),
 - ❖ les travaux d'investissement réalisés par les régies municipales soit 849 584,98 € (en 2018 : 849 988,47 €) : ces dépenses restent stables.

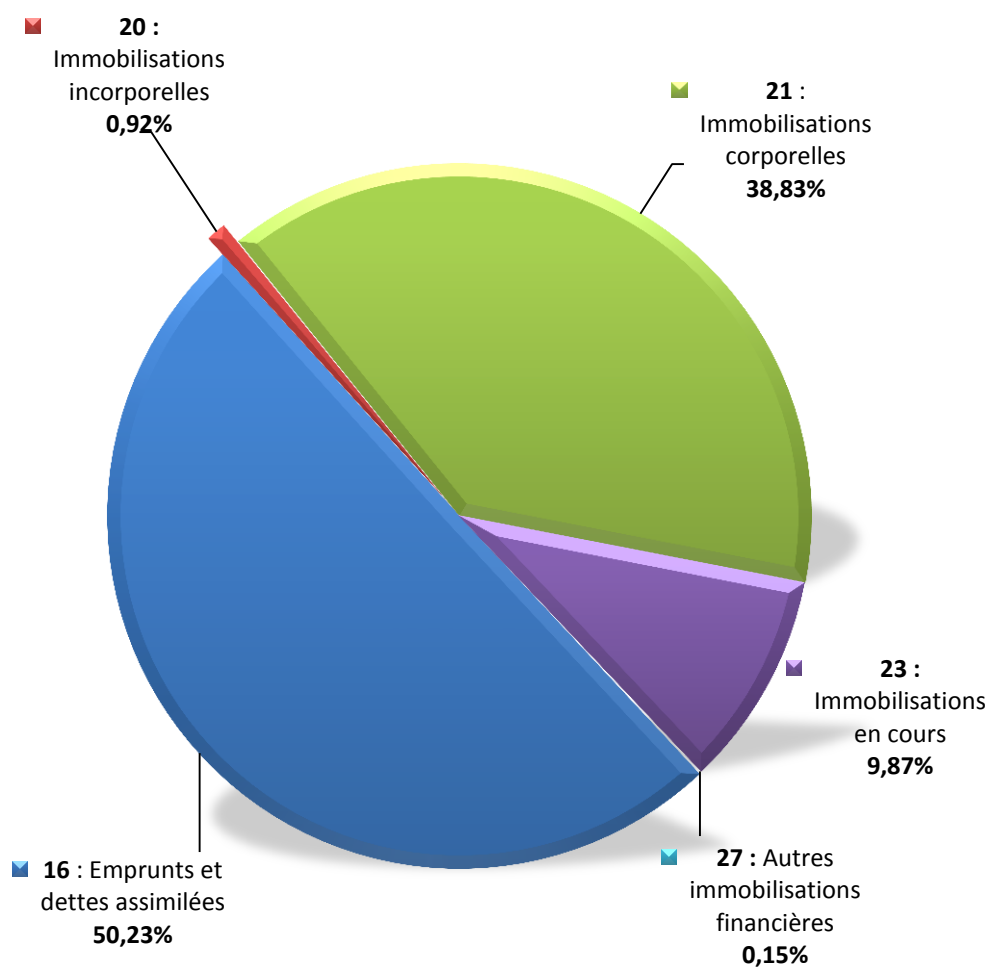
Dépenses réelles d'investissement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
13 : subventions d'investissement	0,00	85 704,00	0,00	0,00
16 : emprunts et dettes assimilées	19 493 227,57	13 185 831,61	8 673 451,26	8 226 177,90
20 : immobilisations incorporelles	356 810,18	334 676,48	418 962,69	329 645,94
204 : subventions d'équipement	0,00	440 000,00	3 321 197,00	913 071,00
21 : immobilisations corporelles	15 070 828,69	12 405 010,77	11 196 953,99	10 748 612,97
23 : immobilisations en cours	3 832 133,44	10 858 055,78	742 888,12	1 596 007,15

Dépenses réelles d'investissement	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
27 : autres immobilisations financières	54 998,01	0,00	162 969,34	0,00
Totaux	38 807 997,89	37 309 278,64	24 516 442,40	21 813 514,96

En 2019, la ville a fait un effort notable pour accélérer le rythme de désendettement de la ville, en remboursant en plus du capital assumé chaque année, de manière anticipée un emprunt 5 940 460 € qu'elle avait souscrit auprès du Crédit Mutuel. Ainsi, le capital remboursé en 2019 s'élève à 19 493 227,57 €, effort d'autant plus louable que l'investissement aura été néanmoins très soutenu.

En matière de subventions d'équipement et de surcharges financières, les accords de principe arrêtés avec les bailleurs seront réalisés en 2020.

Ventilation par natures des dépenses réelles d'investissement



Les dépenses d'équipement sont intervenues dans des domaines déterminés comme prioritaires dans le plan pluriannuel d'investissement établi en début de mandature à savoir :

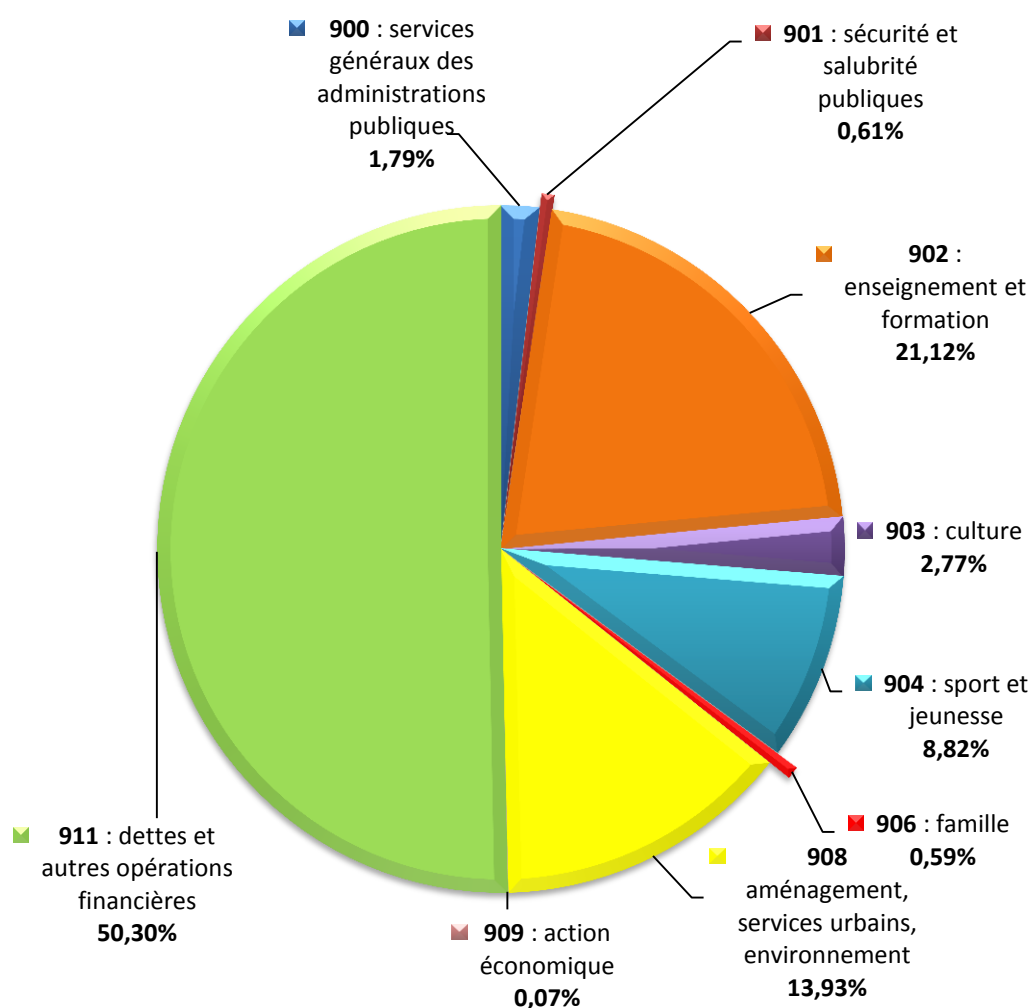
- ✓ les équipements scolaires,
- ✓ les structures sportives,
- ✓ les aménagements urbains avec le démarrage d'un vaste plan de réfection des voiries communales.

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent par chapitres de la manière suivante :

Chapitres	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
900 : services généraux des administrations publiques	694 905,83	717 633,25	2 000 905,02	1 584 775,11
901 : sécurité et salubrité publiques	236 070,79	288 345,29	274 127,72	47 209,49
902 : enseignement et formation	8 195 081,77	4 540 645,74	1 491 005,86	1 360 622,05
903 : culture	1 073 284,44	2 142 698,06	487 851,75	499 075,58
904 : sport et jeunesse	3 422 496,79	11 754 687,34	1 969 036,49	2 452 796,14
905 : interventions sociales et santé	0,00	798,00	0,00	0,00
906 : famille	228 545,31	91 286,56	994 754,08	386 089,52
907 : logement	0,00	0,00	3 321 197,00	913 071,00

Chapitres	CA 2019	CA 2018	CA 2014	CA 2013
908 : aménagement et services urbains	5 406 763,00	4 619 836,24	5 304 838,53	6 318 840,46
909 : actions économiques	27 244,09	2 406,81	6 731,69	32 194,40
TOTAUX	19 284 392,02	24 158 337,29	15 850 448,14	13 594 673,75

Ventilation par chapitres des dépenses réelles d'investissement



Dans le domaine de l'administration générale, les 694 905,83 € s'analysent principalement par :

- ✓ l'acquisition du logiciel Air Délib,
- ✓ le renouvellement d'une partie du parc informatique,
- ✓ la poursuite du passage en IP de la téléphonie, source importante d'économies,
- ✓ des écrans pour la salle des fêtes et la salle des conseillers afin de faciliter les conférences,
- ✓ l'acquisition de mobilier notamment des fauteuils,
- ✓ les reprises de concessions dans l'ensemble des cimetières ainsi que la poursuite de la réalisation des allées végétalisées.

Dans le domaine de la sécurité, les 236 070,79 € se décomposent notamment de la manière suivante :

- ✓ des travaux de vidéo protection avec l'installation de câblage,
- ✓ des travaux au sein du poste de police pour améliorer les conditions d'accueil,
- ✓ l'acquisition et le remplacement de caméras notamment au stade Chéron et au centre sportif Brossolette, aux abords des collèges Louis Blanc et Ronsard et le renforcement des infrastructures de branchements des réseaux aux quais du Port-au-Fouarre et de la Pie.

Dans le domaine de l'enseignement, les 8 195 081,77 € se traduisent par :

- ✓ des travaux de mise en conformité pour l'école maternelle Marinville,
- ✓ la mise en accessibilité de la cour et la réfection des gouttières de l'école élémentaire Marinville,
- ✓ la réfection des gouttières pour l'école maternelle des Mûriers,
- ✓ le remplacement de lanterneaux pour l'école maternelle Gatin,
- ✓ le remplacement de la chaudière à fioul pour l'école maternelle de l'Est,
- ✓ des travaux d'entretien et de rénovation de toiture pour les écoles élémentaires Bled, Champignol, Michelet, Pie,
- ✓ des travaux d'aménagement comme par exemples des travaux de peinture, de faux plafonds, de couverture et d'isolation, d'électricité, de carrelage, de ravalement, de menuiseries extérieures,
- ✓ l'agrandissement de l'école élémentaire et de l'office de Champignol,
- ✓ des travaux de rénovation des menuiseries extérieures, de serrurerie, d'électricité, la création d'une réserve, le ravalement à l'école élémentaire Michelet,
- ✓ du câblage pour les écoles maternelles Cazaux, Châlets, Diderot, Tilleuls,

- ✓ le câblage informatique dans les écoles élémentaires Bled, Châlets, Diderot, Est, Pie, Tilleuls,
- ✓ des tableaux numériques pour diverses écoles élémentaires ainsi que des ordinateurs, des écrans numériques pour les évaluations,
- ✓ du mobilier spécifique pour les enfants en situation d'handicap à l'école élémentaire des Châlets,
- ✓ le renouvellement de tables pour les écoles maternelles Champignol et Ferry,
- ✓ l'acquisition d'une armoire de gastronome pour l'école maternelle Miss Cavell,
- ✓ le remplacement de stores dans les écoles maternelles,
- ✓ du mobilier comme des tables, des chaises, des bibliothèques, des vitrines des surmeubles, des tapis de sol,
- ✓ du matériel sportif comme par exemples des buts de mini hockey avec des crosses, des tapis de gymnastiques pour les écoles élémentaires....

Dans le domaine culturel, les 1 073 284,44 € concernent :

- ✓ le conservatoire : des travaux de réfection de la couverture de la salle de danse ainsi que l'acquisition de deux transformateurs, des instruments de musique ont été renouvelés.
- ✓ le théâtre : les travaux de rénovation ont été effectués tels que des travaux de modernisation des espaces intérieurs, menuiseries intérieures et extérieures, étanchéité ...
- ✓ l'église Saint Nicolas : des missions de maîtrise d'œuvre ont été conduites en vue des importants travaux de rénovation programmés.

Dans le domaine sportif et de la jeunesse, les 3 422 496,79 € se traduisent surtout par :

- ✓ l'achèvement des travaux du centre Sportif Gilbert Noël,
- ✓ des travaux au sein du Stade Chéron,
- ✓ l'acquisition de pare ballons au stade Corneilles,
- ✓ des équipements pour les centres sportifs Brossolette et Noël comme par exemples du matériel pour la boxe, des cordes pour le mur d'escalade, des fournitures pour le volley ball, des tables, des vélos, de la sonorisation.....
- ✓ les modules pour les parcours sportifs pour les bords de Marne.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille, les 228 545,31 € concernent notamment :

- ✓ les études en vue de la création de la maison des séniors,
- ✓ la remise en état de stores roulants,
- ✓ l'aménagement de portes fenêtres pour la multi accueil Mûriers,

- ✓ l'acquisition de sèches linges pour les multi accueil Papillon et Miss Cavell,
- ✓ des climatiseurs pour les multi accueils Mesnil, Mûriers, Tournelles, Champignol, Parentèle,
- ✓ une structure de jeux pour la crèche familiale, une piscine à balle, des tapis....

Dans le domaine de l'aménagement et des services urbains, les 5 406 763 € se décomposent principalement par :

- ✓ des travaux de voirie, ils se traduisent notamment par :
 - ❖ des travaux d'aménagement de la passerelle de la Pie,
 - ❖ des travaux d'aménagement du ponton flottant au quai du Mesnil,
 - ❖ des travaux d'accès PMR devant les écoles élémentaires Marinville et Mûriers, mais aussi la création de places de stationnement PMR,
 - ❖ des interventions importantes dont des réfections de chaussées :
 - ✚ rue Albert de Mun,
 - ✚ rue du Moulin,
 - ✚ rue Chevalier,
 - ✚ rue de la Pompe,
 - ✚ avenue Paul Doumer,
 - ✚ avenue Gallieni,
 - ✚ avenue Cavaignac,
 - ✚ avenue des Piliers,
 - ✚ rue Delerue,
 - ✚ avenue Commandant Guibaud,
 - ✚ avenue de la Révolution Française,
 - ✚ avenue Diderot,
 - ✚ rue de la Lune,
 - ✚ rue Mermoz,
 - ✚ quai Champignol,
 - ❖ l'acquisition de 700 arceaux de vélos dans le cadre de la promotion du vélo en ville,
 - ❖ la signalisation horizontale et verticale sur la voirie,
 - ❖ la signalétique et des panneaux de communication pour les Bords de Marne,
 - ❖ l'acquisition de barrières losanges pour le dispositif Vigipirate,
 - ❖ l'acquisition de potelets.
- ✓ des aménagements pour les espaces verts :
 - ❖ la plantation d'arbres,

- ❖ des travaux de réfection de chaussées suite à des déracinements d'arbres ou à des déformations dus aux arbres,
- ❖ la remise en état de la fontaine de Champignol,
- ❖ une pose de jeux au jardin du Beach,
- ❖ le remplacement d'une borne fontaine au square de la Pie,
- ❖ l'acquisition de trois porters, de tailles haies, de débroussailleuses, de tronçonneuses...

II – SECURISER ET MAITRISER LE PROFIL DE LA DETTE : UN ENJEU ESSENTIEL DE LA MANDATURE :

A - DIAGNOSTIC DE DEPART : LE POIDS HISTORIQUE DE L'ENDETTEMENT AGGRAVE PAR SA TOXICITE :

1 - Le périmètre de la dette :

En 2014, la ville s'illustre bien tristement parmi les 10 villes de France les plus endettées, avec paradoxalement un niveau d'investissement très bas, rendant encore plus alarmant ce diagnostic de départ dont la gravité est exacerbée par le caractère toxique des emprunts. En 2014, ce sont ainsi 263 millions € de dette consolidée (agrégeant les dettes du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des parcs de stationnement) à 49,07 % toxiques qui pèsent à raison de :

- ✓ 10,2 millions par an en remboursement de capital, sur la section d'investissement,
- ✓ jusqu'à 13,812 millions en intérêts sur la section de fonctionnement.

Le périmètre de la dette consolidée a évolué entre 2014 et 2019 suite à l'adoption de la loi NOTRe, et la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics Territoriaux. Le transfert de compétences et l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France ont entraîné le transfert d'une partie de cette dette consolidée. **En revanche, les parts d'emprunts du budget principal consacrées aux dépenses d'ordures ménagères n'ont pu être transférées. Par ailleurs, à l'inverse, la dette des parcs de stationnement a été intégrée en 2019 au stock de dette de la ville suite à l'entrée en vigueur de la délégation de service public, le délégataire n'ayant pas repris le stock de dette. Dès lors toute comparaison d'une année sur l'autre réclame un retraitement précis des données.**

2 - La toxicité :

A l'ampleur de la dette en 2014, s'ajoute donc un facteur aggravant et potentiellement paralysant pour la section de fonctionnement de la ville, déjà très tendue à l'époque.

Des prêts ont été contractés avec des taux d'intérêts indexés sur des parités euro/monnaie étrangère particulièrement volatiles pour des emprunts dits structurés. Ces taux d'intérêts pouvaient varier de 7 à 25 %. C'est ainsi qu'en 2015, la brutale variation de la parité euro-franc suisse est venue alourdir la charge financière de près de 1,5 millions d'euros. De même, la détention de nombreux produits à pente et à barrières rendaient illisibles leur trajectoire dans un monde économique marqué par une certaine instabilité. Il était donc urgent de s'engager sur la voie de la désensibilisation parallèlement à celle du désendettement.

B – UNE STRATEGIE CORRECTRICE ESSENTIELLE ET INDISPENSABLE A UNE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT :

La loi de validation des emprunts structurés ayant considérablement réduit le processus judiciaire, la municipalité a fait le choix de s'adosser au dispositif national mis en œuvre pour sécuriser cette dette toxique tout en obtenant des cofinancements. Cette décision a permis d'ouvrir la voie à une stratégie de désendettement qui rompt avec près de quinze années de recours systématique à l'emprunt pour financer toute dépense d'équipement.

1 - La désensibilisation :

D'abord engagée sur la voie judiciaire mais se voyant privée du principal argument reposant sur l'absence de taux effectif global (TEG) dans les contrats de prêt, l'Etat les ayant validé de façon rétroactive par l'adoption de la loi du 29 Juillet 2014, la ville a donc fait le choix de l'adhésion au fonds de soutien. Ce fonds de soutien, constitué par l'Etat, était destiné à aider les villes à se défaire de leurs emprunts toxiques lorsqu'elles renonçaient aux poursuites judiciaires contre les banques. Ainsi, l'Etat a doté le fonds de soutien de 3 milliards d'euros, constitué un service à compétence nationale ayant vocation à accompagner les collectivités dans leurs démarches ainsi qu'un conseil national d'orientation dont la mission était d'assurer le suivi des dossiers, le tout sous le contrôle du Ministère de l'Economie et des Finances. La collectivité a déposé **en 2015** les dossiers correspondants aux prêts structurés renégociés au préalable en intégrant les indemnités de remboursements anticipés (IRA) auprès de ce conseil national pour en connaître le taux de prise en charge. Ce taux de prise en charge moyen de 50 % a pu atteindre 70 % pour les prêts les plus dégradés ce qui a été le cas pour Saint Maur. **En pratique, la structure à compétence nationale a notifié pour chaque prêt une proposition d'aide avec le taux de prise en charge de l'IRA.** Une fois les propositions reçues, les bénéficiaires ont disposé d'un délai de 3 mois pour finaliser une transaction civile avec la banque prêteuse éteignant tout contentieux en cours et venant constater la

transformation de l'ancien prêt en nouveau incluant la transformation d'une partie des IRA en capital restant dû et l'autre partie intégrée dans le nouveau taux d'intérêt. Le fonds de soutien a alors procédé au calcul de l'aide définitivement attribuée posée dans une convention à signer avec l'Etat. **C'est ainsi que Saint Maur a obtenu une aide de 44 562 000 € pour l'ensemble des prêts toxiques versée entre 2016 et 2028 à raison de 3 427 000 € par an.** Ce montant aura été le plus important accordé à une commune, ainsi que l'a observé la Cour des Comptes. **La ville a fait le choix de la sécurité et de la maîtrise d'une dette dont l'évolution aurait pu devenir totalement asphyxiante pour le budget de la ville.** Mais si le choix de la désensibilisation était indispensable, il n'était pas suffisant et s'est accompagné de mesures rigoureuses visant au désendettement et la maîtrise du profil d'extinction de la dette.

2 - Le principe du désendettement :

Mettre un terme à l'augmentation de la dette de la ville est une condition primordiale à l'assainissement et au recouvrement de marges de manœuvre suffisantes pour pouvoir investir à hauteur des besoins recensés et mettre ainsi un terme à des années d'inertie.

Ainsi, l'investissement sera passé d'un ratio de 179 € par habitant en 2013 à 322 € par habitant en 2018 et 265 € par habitant en 2019, les grands équipements ayant été livrés fin 2018.

C'est en érigeant en principe directeur de ne plus emprunter chaque année plus que ce qu'elle rembourse que la ville s'est engagée, dès 2014 sur la voie du désendettement. Elle a pu y parvenir en trouvant des alternatives à l'emprunt comme :

- ✓ les cessions de biens communaux dont la ville n'avait plus d'utilité ou visant à financer la rénovation de propriétés communales :

Cessions	Montants
Cessions 2014	260 372
Cessions 2015	7 257 634
Cessions 2016	18 142 451
Cessions 2017	6 132 311
Cessions 2018	12 974 466
Cessions 2019	2 048 599
Totaux	46 815 833

- ✓ la recherche active de subventions, démarche nouvelle de cette mandature pour un montant total de 6 883 440,94 € :



- ✓ la restauration d'un autofinancement confortable :

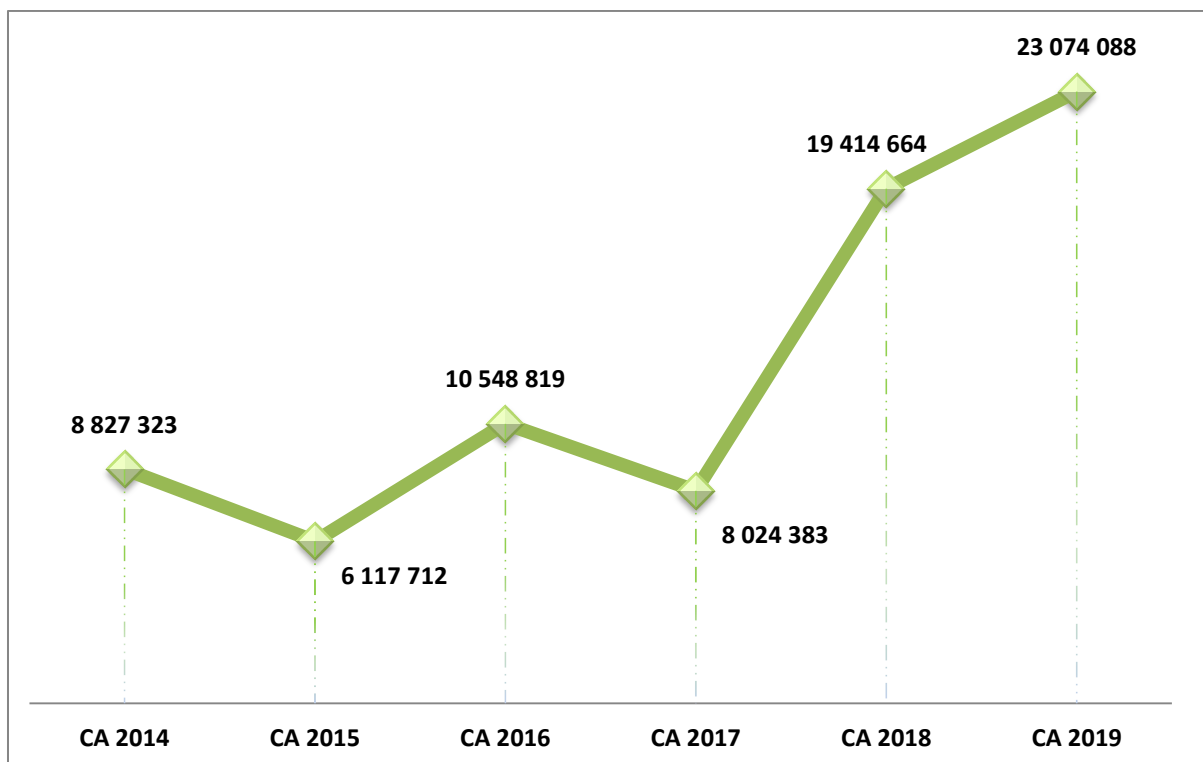


Illustration du principe directeur du désendettement des emprunts inférieurs au capital remboursé

Exercices	Emprunts consolidés	Remboursement du capital dette consolidée	Investissement consolidé
2014	11 000 000	10 241 874,27	17 157 939,42
2015	10 000 000	10 472 928,89	15 170 507,33
2016	5 000 000	10 732 855,28	13 742 777,90
2017	6 750 000	11 923 459,97	17 665 494,61
2018	10 000 000	12 681 005,89	23 701 786,69
2019 *	5 000 000	*19 468 607,86	19 259 772,31

*en 2019, remboursement de l'emprunt du Crédit Mutuel soit 5 940 460 €

L'examen de ce tableau prouve la mise en œuvre effective du principe du désendettement sur toute la mandature et la recherche efficace d'alternatives à l'emprunt, comme le prouvent les sommes investies comparées aux sommes empruntées.

Dette consolidée	Emprunts consolidés	Investissement
2008 - 2013	83 389 999 € dont budgets annexes : 15 064 000 €	132 420 004,06 € dont budgets annexes : 24 571 690,01 €
2014 - 2019	47 750 000 € dont budgets annexes 4 100 000 €	106 698 278,26 € dont budgets annexes : 10 477 498,30 €

Entre 2014 et 2019, il est à noter que la ville a été contrainte de lever de façon mécanique un emprunt de 5 millions d'euros contracté avec la Caisse d'Épargne sous l'ancienne mandature. Ces emprunts sont issus d'une renégociation de la dette de la ville engageant celle-ci sur 7 ans à compter de 2012 jusqu'en 2019. Cette convention adossant l'Indemnité de remboursement anticipé à des emprunts, pour près de 40 millions, a fait l'objet d'une observation de la CRC sur la gestion de l'ancienne mandature. Ainsi en 2019, le seul emprunt levé par la ville aura

été celui de 5 millions dont elle aurait pu se passer étant même en capacité de rembourser de façon anticipée un prêt du Crédit Mutuel de 5 940 460 € pour un total remboursé de 19 468 607,86 €.

En s'engageant de façon significative sur la voie du désendettement, la ville a définitivement tourné le dos à un passé problématique et les latitudes d'action restaurées lui ont permis de relancer un investissement dynamique après des années d'inertie.

3 - Les résultats obtenus : une dette consolidée en baisse :

a - La dette consolidée :

En 2014, on entend par dette consolidée la dette de la ville mais aussi de celle des budgets annexes soit la dette de l'eau, de l'assainissement et des parcs de stationnement. Le capital restant dû s'élève alors à 263 615 435,03 €.

En 2016, la ville a entrepris un processus de désensibilisation en finançant les indemnités de remboursement anticipé par le dispositif du fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risque. Cette dette consolidée passe alors à 302 511 713 €. En 2017, deux budgets annexes sont transférés vers le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France et à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois. Sans ces anciens budgets annexes, mais avec les seules opérations de désensibilisation, elle s'élève à 264 318 416 €.

b - La dette nette du fonds de soutien :

Toutefois, afin d'apprécier la portée de ces opérations de désensibilisation sur le profil d'extinction de la dette, il faut prendre en compte l'attribution de la somme de 44 562 792 €, correspondant à l'aide du fonds de soutien. C'est ainsi que la ville perçoit près de 3 427 907 € sur treize ans. L'aide du fonds de soutien doit faire l'objet d'une prise en charge comptable puisqu'elle ramène la charge de la dette à ce qui sera supporté par le budget municipal. Cette prise en charge doit apparaître sur les fiches AEF, établies par le Trésorier et exploitées par le Ministère chargé des comptes publics. Il ressort des informations détenues par la ville que ces fiches n'étaient pas à jour, laissant apparaître une confusion entre la dette brute et la dette nette de l'aide du fonds de soutien. C'est pourquoi la ville a engagé un dialogue avec les services de l'Etat, au travers du Trésorier.

c - La Lettre du trésorier :

Par courrier en date du 29 mai 2020, le Trésorier municipal a informé la ville, par voie de courrier, que « *Les difficultés liées aux opérations de restructuration des emprunts en 2016, comme l'absence de maîtrise des opérations comptables s'y rattachant ont eu pour*

conséquence de ne pas diminuer l'encours bancaire figurant sur les fiches AEF. Il a ensuite indiqué que les comptes de classe 4 étant désormais correctement renseignés, les données des fiches concernant les exercices antérieurs pourront être modifiées, donnant lieu à une projection de la dette s'établissant comme suit :

K Euros	Encours bancaire 1	Reste à percevoir FDS 2	Encours bancaire (Net FDS) 1 - 2
2019 (solde 1641)	248 911	30 851	218 060

Il est à noter que ce tableau ne prend pas, encore, en compte le bénéfice de l'aide apporté à l'ancien budget annexe des parcs de stationnement soit près de 1,2 millions qu'il convient de soustraire au 218 millions mentionnés. Les corrections seront apportées ultérieurement par les services de l'Etat. Toutefois, ces éléments confirment bien le niveau de la dette constatée par la ville.

d - La traduction annuelle dans les comptes 2019 :

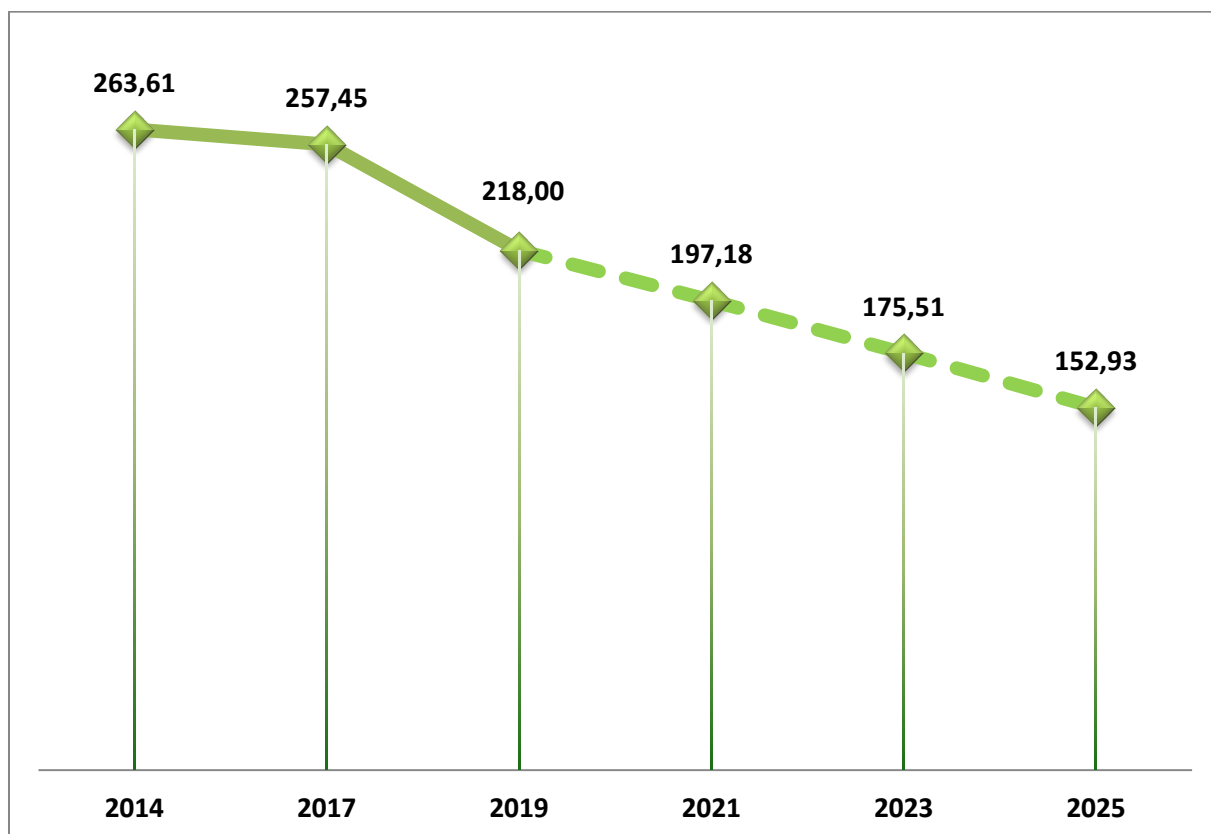
En 2019, après l'adoption de la délégation de service public des parcs de stationnement, la dette consolidée se réduit à celle de la ville à laquelle a été agrégée la dette des parcs de stationnement. Or cette année, la ville aura remboursé en capital 19 468 607,86 €. Le montant de la dette descend, donc fin 2019, à 248 911 776 €, en ayant intégré le coût de la désensibilisation et du capital restant dû du budget annexe des parcs de stationnement.

A ce capital restant dû, il convient de retrancher les sommes restant à percevoir du fonds de soutien afin d'obtenir le capital net restant dû repris d'ailleurs dans les fiches AEF. Ainsi, fin 2019, le capital net restant dû s'élève à **218 060 613,01 €**, en ayant pourtant intégré près de 7 millions d'euros des parcs de stationnement. Parce qu'elle a su rétablir ces fondamentaux : l'épargne, la trésorerie...), en l'espace d'une mandature, malgré l'étape de la désensibilisation, la dette a bien diminuée de 46 312 800,84 € enregistrant même une accélération cette année avec le remboursement anticipé supplémentaire de l'emprunt du Crédit Mutuel pour un montant de 5 940 460,00 €.

e - Le profil d'extinction de la dette :

La trajectoire du désendettement est donc bien engagée et d'ici 2025, elle aura diminué de plus 100 millions sachant que ce désendettement pourra connaître encore des accélérations à l'instar de cette année, les bons résultats enregistrés permettant d'envisager des remboursements anticipés d'emprunts.

Le profil de la dette consolidée de la ville se présente donc de la manière suivante :



Cette trajectoire de désendettement prend une dimension supplémentaire lorsqu'on l'examine sous l'éclairage d'un investissement continu réalisé pendant cette mandature.

Il faut rappeler, qu'en 2019, cet effort supplémentaire de remboursement anticipé a été réalisé sans aucune augmentation des taux d'imposition de la commune mais grâce à l'autofinancement dont elle disposait. Ainsi, la stratégie d'assainissement mise en œuvre depuis 2014 aura fait la démonstration de son efficience. Ces résultats examinés à la perspective des engagements de la ville auprès de l'Etat dans le cadre du contrat de Cahors sont encore plus probants.

III - UNE SANTE FINANCIERE RETROUVEE :

A - UNE STRATEGIE VALIDEE PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT FINANCIER :

1 - Les objectifs du contrat financier :

Le 30 juin 2018, la ville s'est engagée dans le dispositif de maîtrise des finances publiques du processus dit de Cahors, procédant de la loi de programmation des finances publiques. L'année 2019 était la deuxième année **d'exécution de ce contrat, après une année 2018 marquée par des résultats incontestables**. Ce contrat repose sur trois indicateurs et fixent à la ville 3 objectifs :

- ✓ **une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement limitée à une évolution inférieure à 1,025 par an,**
- ✓ **un besoin de financement négatif,**
- ✓ **une capacité de désendettement ramenée à une trajectoire vertueuse.**

a - La maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement :

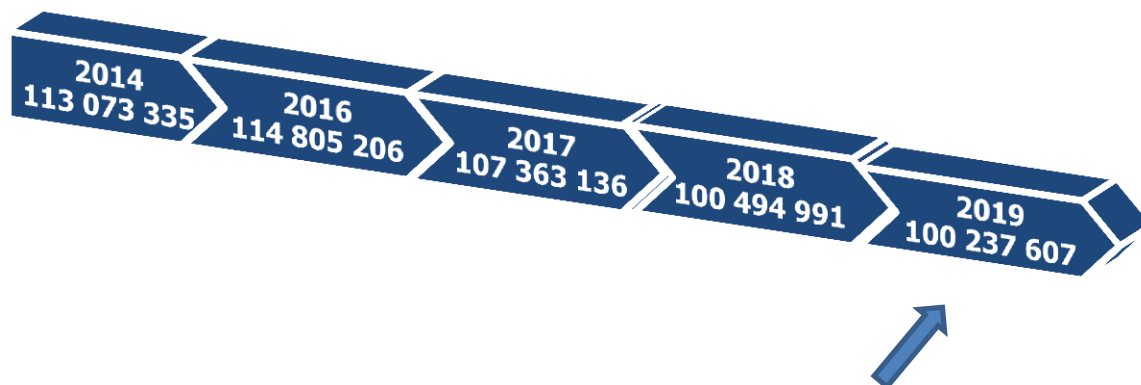
Dans le contrat financier, les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent des dépenses sur lesquelles peuvent s'exercer l'action et la volonté municipale. Il s'agit des opérations entraînant des opérations de décaissement.

Le niveau d'évolution retenu était de + 1,025% maximum par an, avec une base à 107 363 136 €.

Libellés	2017	2018	2019	2020
Objectifs contractualisés	107 363 136	108 463 608	109 575 360	110 698 508
Résultats obtenus par la ville	107 363 136	100 494 991	100 237 607	

En maîtrisant ses dépenses de personnel ainsi que ses charges à caractère général, la ville a non seulement tenu ses engagements, mais les a même dépassés puisque ses dépenses réelles de fonctionnement, en 2019, ont une nouvelle fois diminuées dans une proportion plus importante comme en témoigne le tableau ci-dessous.

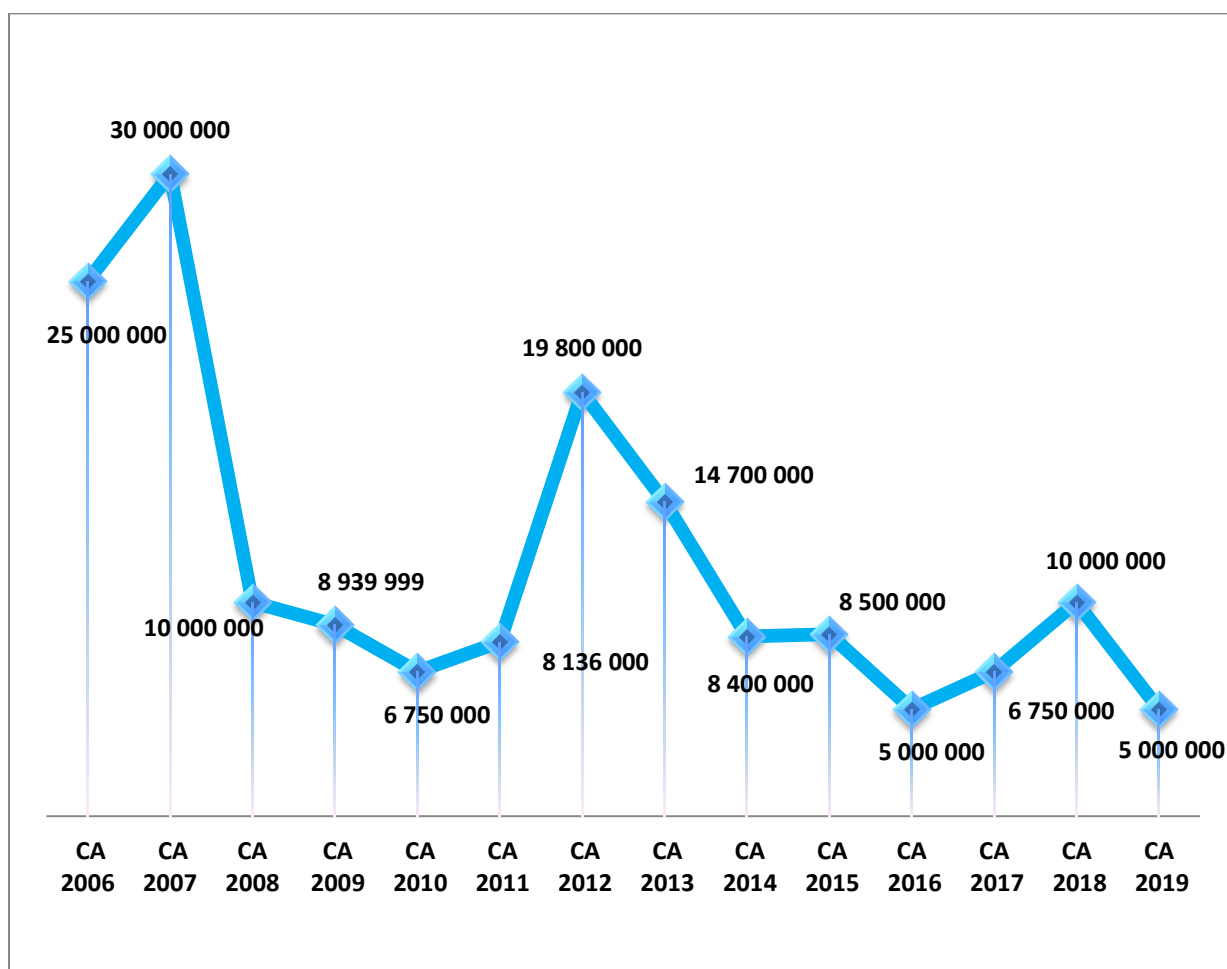
Objectif du contrat financier DRF 2019 : 109,57



Résultats obtenus par la ville

b - Le besoin de financement :

Le besoin de financement a été négatif puisque la ville a remboursé plus de 19 millions d'euros, tandis qu'elle n'en levait que 5.



c - La capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est un objectif important puisqu'il permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette si la collectivité y consacrait toute son épargne. Il est communément admis qu'une commune en bonne santé financière doit se situer en-dessous d'un seuil cible de 12 ans. Il se calcule en rapportant le stock de dette à l'épargne brute de la commune c'est à dire recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

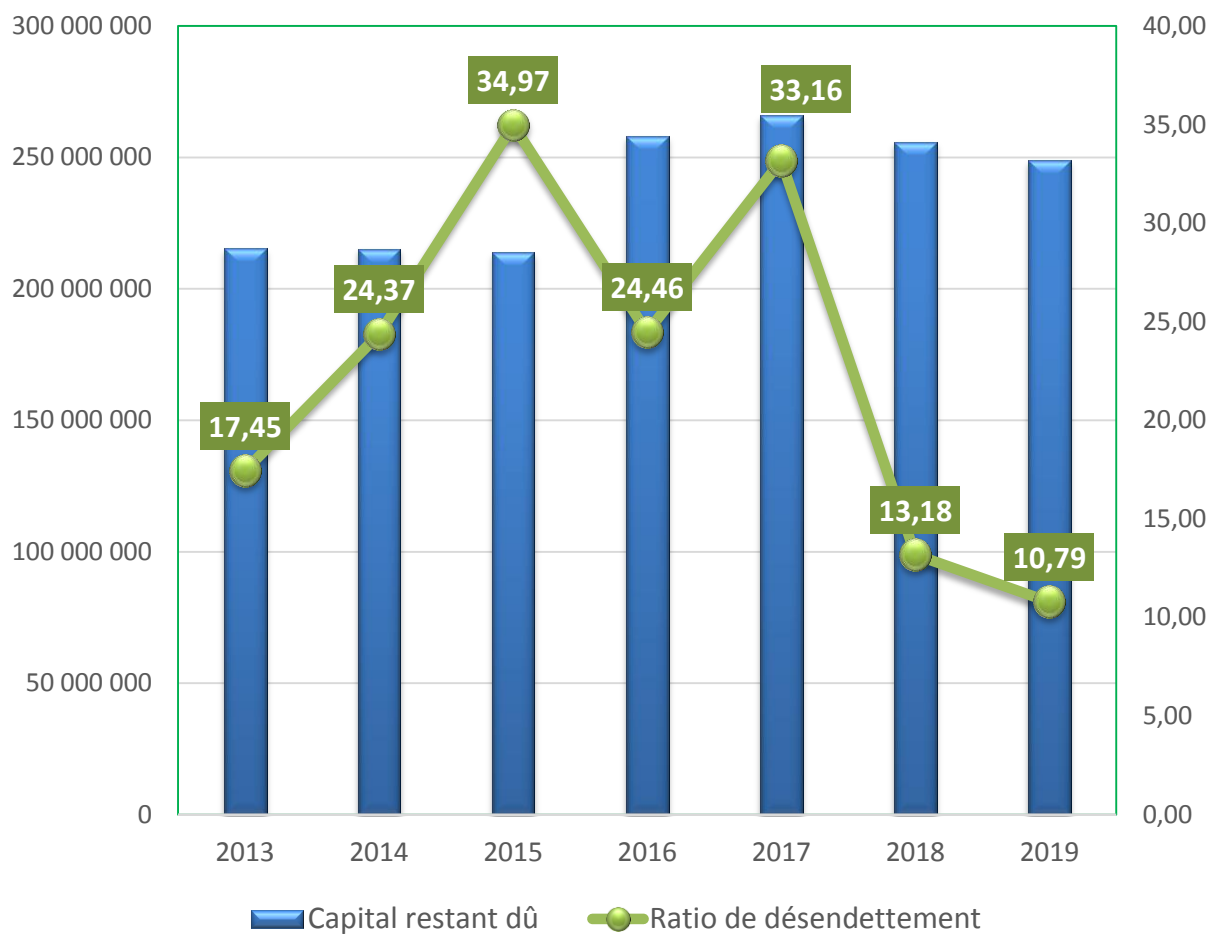
Libellés	2018	2019	2020
Objectifs contractualisés	23 ans	22 ans	20 ans
Résultats obtenus par la ville	13,18 ans	10,79 ans	

Eu égard au stock très important de la dette dont la ville a hérité, les objectifs fixés par le contrat réclamaient que la ville s'inscrive sur une trajectoire vertueuse d'ici 2020 très éloignée du taux cible des 12 ans. Mais les objectifs ont été honorés au delà de toutes espérances puisqu'en l'espace de deux ans, la ville est passée d'une capacité de désendettement de 33 ans à une capacité de désendettement de 10,79 ramenant la ville à des données plus qu'honorable en un temps record. Cet excellent résultat aura été obtenu en jouant sur tous les paramètres :

- ✓ **un stock de dette diminué,**
- ✓ **un solde de gestion augmenté.**

En agissant ainsi, la ville a dans le même temps consolidé la plupart de ses ratios. Il en va ainsi de son fonds de roulement et de ses taux d'épargne.

Une capacité de desendettement ramenée à 10,79



Evolution du fonds de roulement

Libellés	2018	2017	2016 *	2015	2014	2013
En milliers d'euros	29 264	14 992	2 068	7 179	3 845	7 617
En euros par habitant	385	197	28	96	51	101
Moyenne de la strate en euros par habitant	175	145	146	104	118	140

***2016 : année de réintégration des budgets annexes**

SYNTHESE FINANCIERE

Le tableau présenté ci-dessous est une photographie de la situation réelle.

Libellés	2014	2018	2018 après retraitement des opérations	2019
Recettes de fonctionnement (RRF) = A	140 646 023	184 509 310	165 080 713	157 040 009
Dépenses de fonctionnement (DRF) = B	131 558 328	152 120 179	132 691 582	131 917 322
Dépenses de fonctionnement réelles	113 073 335	100 494 991	100 494 991	100 237 607
Epargne de gestion (RRF - cessions - DRF - ID) = C	20 398 513	29 909 647	29 909 647	33 768 534
Intérêts de la dette (ID) = D	11 571 190	10 494 983	10 494 983	10 694 446
Epargne brute (RRF - DRF) = C-D	8 827 323	19 414 664	19 414 664	23 074 088
Remboursement du capital de la dette	8 665 974	13 150 941	13 150 941	19 468 608
Epargne nette (RRF - DRF - cessions + intérêts et capital)	161 349	6 263 723	6 263 723	3 605 480

Les taux d'épargne brute et nette représentent les indicateurs les plus utilisés pour juger de la santé financière des collectivités. Longtemps négligés, leur amélioration a motivé la prise de décisions fortes qui se sont avérées efficaces. La relance d'un investissement dynamique leur était conditionnée. L'épargne brute constitue la capacité de la collectivité à dégager des marges de manœuvre suffisantes pour financer ses investissements et rembourser sa dette sans recours à l'emprunt.

A la différence du taux d'épargne brute, le taux d'épargne nette prend en considération le remboursement du capital de la dette. Il est donc primordial qu'il soit positif pour garantir que la collectivité est capable de rembourser le capital de la dette par des ressources propres. Le désendettement de la collectivité en dépend donc directement. Son amélioration est la

condition sine qua non de toute prospective sereine et responsable. Il est à noter qu'un taux d'épargne nette satisfaisant doit se situer entre 4 et 6 %. En 2018, le taux de la collectivité est de 4,17 %. En nette amélioration grâce aux mesures mises en œuvre, il restera un indicateur auquel la ville restera très attentive.

En 2019, l'épargne brute s'est une nouvelle améliorée. Si l'épargne nette diminue, c'est en raison du remboursement anticipé d'un emprunt. Hors remboursement de celui-ci, celle-ci s'était également améliorée.

Situation de la trésorerie de la ville en 2019 :

MOIS	RECETTES MENSUELLES	RECETTES CUMULEES	DEPENSES MENSUELLES	DEPENSES CUMULEES	SOLDE FIN DE MOIS
JANVIER	27 495 408,97	27 495 408,97	15 404 748,41	15 404 748,41	12 090 660,56
FEVRIER	10 308 300,96	37 803 709,93	11 054 067,67	26 458 816,08	11 344 893,85
MARS	10 621 582,08	48 425 292,01	9 867 285,19	36 326 101,27	12 099 190,74
AVRIL	11 064 895,56	59 490 187,57	11 361 797,14	47 687 898,41	11 802 289,16
MAI	10 547 105,45	70 037 293,02	5 738 720,10	53 426 618,51	16 610 674,51
JUIN	11 793 730,50	81 831 023,52	15 956 689,11	69 383 307,62	12 447 715,90
JUILLET	11 038 263,41	92 869 286,93	18 951 817,80	88 335 125,42	4 534 161,51
AOUT	10 911 279,57	103 780 566,50	10 280 259,74	98 615 385,16	5 165 181,34
SEPTEMBRE	10 907 879,64	114 688 446,14	8 672 079,69	107 287 464,85	7 400 981,29
OCTOBRE	13 416 194,47	128 104 640,61	15 051 078,86	122 338 543,71	5 766 096,90
NOVEMBRE	11 871 624,83	139 976 265,44	9 957 834,03	132 296 377,74	7 679 887,70
DECEMBRE	19 153 738,55	159 130 003,99	14 941 412,67	147 237 790,41	11 892 213,58
MOYENNE 2018	13 260 833,67		12 269 815,87		9 902 828,92
MOYENNE 2017	14 532 275,94		13 589 354,54		13 300 642,56
MOYENNE 2016	15 819 731,03		13 710 031,96		11 881 628,56
MOYENNE 2015	14 792 751,58		14 537 861,07		6 339 672,13
MOYENNE 2014	14 460 858,00		14 365 956,00		6 423 388,00
MOYENNE 2013	13 593 690,51		12 965 868,72		7 401 471,64
MOYENNE 2012	14 798 605,87		14 754 747,52		2 264 926,21